

# Nouveaux parcs dans le Nord

Sommaire annuel des nouveaux projets de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord du Canada.

Mars 2005

[www.newparksnorth.org/index\\_f.htm](http://www.newparksnorth.org/index_f.htm)

Bulletin n° 14



## Introduction

Le présent bulletin annuel dresse un bref rapport de la situation sur les projets d'établissement et d'aménagement de nouveaux parcs et d'aires du patrimoine associées, de même que sur d'autres projets de conservation dans le Nord canadien. Les revendications territoriales des Autochtones restent un facteur essentiel à l'établissement de parcs et d'autres aires protégées.

L'Accord-cadre définitif (1993) avec les Premières nations du Yukon a quant à lui abouti à la signature de dix ententes définitives avec des Premières nations. Il s'agit des Premières nations de Champagne et d'Aishihik; de celle des Gwitchin Vuntut; de celle des Nacho Nyak Dun; du Conseil des Tlingit de Teslin; de celle des Little Salmon-Carmacks; de celle des Selkirk; de celle des Tr'ondëk Hwëch'in; de celle des Ta'An Kwäch'an et de celle de Kluane. Des représentants de la Première nation des Kwanlin Dun ont ratifié leur Entente définitive et leur Entente sur l'autonomie

gouvernementale de la Première nation de Kluane en novembre 2004. La date d'entrée en vigueur est prévue pour le début du printemps de 2005. L'Entente définitive de la Première nation des Kwanlin Dun comprend des dispositions pour deux nouvelles régions de gestion spéciale, dont le lac Kusawa comme parc territorial et le marais Lewes comme aire de protection de l'habitat marécageux. L'établissement d'un réseau de parcs territoriaux au Yukon doit respecter la démarche des revendications territoriales ou s'inscrire dans l'esprit de ces revendications. Quatre autres ententes restent à négocier avec un nombre correspondant de Premières nations.

Le 25 août 2003, l'Entente sur la revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale des Tłı̨cho a été signée à Rae-Edzo (Behchokò) aux TNO. Elle a ensuite reçu la sanction royale le 15 février 2005. Le gouvernement et les Premières nations Dehcho ont signé une entente-cadre et une entente sur les mesures provisoires de gestion.

Ces ententes représentent des étapes importantes de la démarche des Deh Cho au sujet de la négociation d'une entente définitive. La Nation des Métis des TNO travaille actuellement avec le gouvernement pour conclure une entente de principe. Les revendications territoriales et les considérations relatives aux droits fonciers issus des traités de toutes les régions où les revendications ne sont pas encore réglées influenceront grandement sur le choix du moment auquel les propositions de conservation dans ces régions seront déposées.

L'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992) et l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1993) portent sur des questions de conservation des régions naturelles, de la faune et du patrimoine. Trois lieux historiques nationaux ont été désignés dans les limites des terres revendiquées.

Dans la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit, environ 18 % est conservé par les parcs nationaux et géré en collaboration entre Parcs

### Régions visées par les revendications territoriales au Yukon, aux TNO et au Nunavut

Consultation rapide	Page
1. Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon	4
2. Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit	
3. Région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in	11
4. Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu	20
Régions du Mackenzie-Sud visées par les revendications des Dénés et des Métis	
5. Deh Cho	
6. North Slave (Traité numéro 11)*	
7. South Slave (Traité numéro 8)*	
8. Nunavut	21



\* Certaines régions visées par le règlement des revendications territoriales se chevauchent.

### Points importants

Points importants	Page
Inventaire des lieux patrimoniaux du Yukon en ligne	9
« Parcs Canada dans les écoles »	11
Désignation de Tatshenshini comme rivière du patrimoine national	20
Les Inuits du Labrador signent l'Accord sur les revendications territoriales	30
Les ententes ouvrent la voie à l'établissement de la Réserve du parc national dans les monts Torngat	30

Canada et les agences créées en vertu de la *Convention définitive des Inuvialuit (1984)* ou selon une autre entente avec les Inuvialuit.

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993)* prévoit un processus pour l'établissement de parcs nationaux, de parcs territoriaux et d'aires de conservation au Nunavut. Il faut conclure des ententes sur les

répercussions et les avantages, pour les Inuits, sur tous les parcs territoriaux existants et des plans directeurs pour tous les parcs et toutes les aires de conservation actuelles.

Pour de plus amples renseignements sur les revendications territoriales susmentionnées, veuillez visiter le site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à [www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca),

en suivant les liens de la carte de site vers les Publications et recherches; Ententes; Ententes sur les revendications globales.

Le document *Nouveaux parcs dans le Nord* est structuré en régions visées par une revendication territoriale ou un règlement. Ces régions sont indiquées sur la carte se trouvant à la première page.

Judi Cozzetto, rédactrice

## Revendications territoriales des Autochtones

*Note de la rédaction : L'article qui suit contient des renseignements puisés dans différentes sources gouvernementales et il est mis à jour chaque année. Il présente un bref exposé sur les revendications territoriales des Autochtones et il est destiné aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions.*

### Aperçu général

Au Canada, les concepts de (common law) de droit ancestral et de titre ancestral sont reconnus par les tribunaux. Les droits ancestraux actuels des peuples autochtones sont eux aussi reconnus et confirmés au paragraphe 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement fédéral sur les revendications territoriales a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique dans ce domaine a été proposé en 1973 à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada, la décision *Calder*, qui reconnaît l'existence du titre ancestral en droit canadien. Afin de préciser certaines incertitudes créées par la décision, le gouvernement fédéral annonça alors son intention de négocier des règlements de revendication territoriale. Au fur et à mesure de l'évolution de la politique, ces revendications furent classées en deux catégories :

- les revendications globales – fondées sur des droits et des titres ancestraux permanents n'ayant fait l'objet d'aucun traité ni d'aucun autre instrument légal; et
- les revendications particulières – découlant du présumé non-respect de traités signés avec les Autochtones ou d'autres obligations légales ou de la mauvaise administration des terres et des autres biens prévus en vertu

de la *Loi sur les Indiens* ou d'ententes officielles.

Ces dernières années ont vu naître une troisième catégorie de revendication territoriale, laquelle vise à régler des griefs formulés par des Autochtones qui, tout en s'inscrivant dans l'esprit des politiques sur les revendications globales et particulières, ne satisfont pas à des critères d'acceptation rigoureux.

### Revendications globales

La négociation des revendications globales vise principalement à conclure des ententes avec les peuples autochtones pour résoudre les ambiguïtés de nature juridique associées au concept des droits ancestraux en common law. L'objectif est de négocier des traités modernes qui, en plus de définir clairement et de manière durable les droits sur les terres et les ressources, précisent à l'intention des gouvernements et des tiers les droits et les avantages des Autochtones, en les codifiant dans des ententes de règlements protégées par la Constitution.

Les ententes globales de règlement de revendications territoriales précisent un large éventail de droits et d'avantages accordés aux groupes visés. Il peut s'agir de titres de pleine propriété de certaines terres, de droits de chasse garantis, de participation à la gestion des terres et des ressources à l'échelle de la région visée par l'entente, de compensations financières, du partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et de mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est créé dans une région visée par un règlement de revendication territoriale, le groupe visé par ce règlement peut continuer à exercer ses activités traditionnelles de chasse et

de pêche à l'intérieur des limites de l'aire protégée. Le groupe visé peut également mettre sur pied un conseil de gestion, formé de représentants de la collectivité autochtone et du gouvernement, pour conseiller le ou la ministre en poste sur la gestion du parc national. En dernier lieu, l'entente conclue par suite d'un règlement d'une revendication territoriale décrit les possibilités de développement économique dont le groupe pourra tirer avantage par suite de la création d'un parc national. Il peut s'agir de possibilités d'emplois ou de contrats.

En décembre 1986, après une longue série de consultations auprès de groupes autochtones, le gouvernement fédéral annonça des changements importants à sa politique relative aux revendications territoriales. Les principaux changements portent sur l'élaboration de solutions de rechange à l'extinction générale des droits ancestraux; l'ajout de droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement; le partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. Outre la négociation de plans de mise en œuvre à inclure dans les ententes définitives, la politique de 1986 prévoit également l'établissement de mesures provisoires visant à protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations.

En 1997, la décision *Delgamuukw* de la Cour suprême du Canada a provoqué des appels de la part des collectivités autochtones qui demandaient à ce qu'on réexamine la politique relative aux revendications globales. Il s'agit de la première décision de la Cour suprême du Canada traitant en profondeur de la question du droit ancestral.

La question d'autonomie

gouvernementale peut se négocier parallèlement aux revendications territoriales globales ou en même temps que celles-ci. Le gouvernement fédéral est prêt à envisager une protection constitutionnelle de certains aspects de l'autonomie gouvernementale lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit se négocier conformément à la politique adoptée en 1995 dans le *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale*.

### **Revendications particulières et droits fonciers issus de traités**

Les revendications particulières portent sur le respect des traités et sur l'administration des terres comprises à l'intérieur des réserves indiennes, des fonds de bandes et d'autres biens par le gouvernement fédéral. En ce qui a trait aux revendications particulières, l'objectif principal du gouvernement est de s'acquitter de ses obligations de nature juridique envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus de traités forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart dans les provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas toutes reçu les terres qui leur avaient été promises. Les revendications des Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées « revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités » et font l'objet de négociations distinctes des autres revendications particulières.

### **Autres revendications**

Le gouvernement est sur le point de conclure ou est en train de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, lesquels sont parfois appelés « revendication du troisième type ». Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques de revendications globales et particulières, mais ils ne respectent pas de critères d'acceptation rigoureux.

### **Deh Cho**

Après l'échec de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* en 1990, les Premières nations Dehcho (PND) ont demandé la création d'un territoire Deh Cho et leur propre processus de négociation avec la Couronne. Le

processus Deh Cho consiste en l'exercice des pouvoirs et en négociations des terres et des ressources entre le gouvernement fédéral et territorial et les PND. Les négociations ont donné lieu à une ébauche d'entente-cadre et à une ébauche d'entente sur des mesures conservatoires. L'entente-cadre définit la portée, le processus, les sujets à aborder et les paramètres dont il faut tenir compte pour la négociation d'un accord de principe et d'un accord définitif. L'entente sur les mesures conservatoires prévoit la participation des PND au régime de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie; un processus de planification régional de l'utilisation du sol qui favorisera l'exploitation des ressources; un accord de gestion provisoire concernant la réserve de parc national du Canada Nahanni et, enfin, une entente provisoire de mise de côté des terres et la négociation d'une entente sur l'exploitation des ressources.

Les PND et Parcs Canada ont formé une Équipe de consensus Nah?à Dehé, composée de sept personnes, soit deux personnes nommées par les Dehcho, deux par la Bande des Dénés de Nahanni Butte et trois par Parcs Canada. L'équipe a donné des conseils sur l'Énoncé d'intégrité écologique et le Plan directeur de la réserve de parc national du Canada Nahanni. L'équipe aide maintenant les Dehcho et la Bande à élaborer des protocoles de cueillette traditionnelle des ressources renouvelables, à développer le tourisme autochtone et à trouver d'autres options de développement communautaire et économique. L'Équipe de consensus respecte un accord provisoire de gestion du parc entre Parcs Canada et les Dehcho en fonction duquel l'équipe pourrait formuler des recommandations à la table principale des négociations sur la gestion de la réserve aux fins de création d'un parc.

### **La Nation des Métis des TNO**

En 2002, ce groupe, anciennement appelé les Métis de la région du South Slave, a remplacé son nom par celui de Nation des Métis des TNO.

Lorsque l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* n'a pas été ratifiée par la majorité du peuple autochtone de la vallée du Mackenzie en 1990, le gouvernement fédéral a décidé de procéder à des revendications régionales dans cette région des TNO. Toutefois, dans le

district de South Slave, les Dénés du Traité n° 8 d'Akaitcho ont d'abord cherché à faire respecter les dispositions de leurs traités au lieu de conclure une revendication territoriale régionale globale. Cela a laissé certains Métis de cette région sans outils pour faire valoir leurs sujets de préoccupation. Ensuite, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a offert aux Métis du district de South Slave de participer à une démarche ne tenant pas compte des droits, afin de traiter de leurs préoccupations. Un accord-cadre a été signé en août 1996, lequel décrit des négociations en deux étapes : les questions qui touchent le sol et les ressources et, après la signature d'un accord de principe, la négociation de questions touchant l'autonomie gouvernementale. Les négociations visant à conclure une entente de principe se poursuivent.

### **Traité n° 8 d'Akaitcho**

Durant l'année 2000, le gouvernement du Canada et les quelque 2 000 Dénés du Traité n° 8 d'Akaitcho ont entamé des négociations. Ces Dénés revendiquent l'utilisation traditionnelle de terres s'étendant principalement au sud et à l'est du Grand lac des Esclaves et jusqu'à la frontière avec le Nunavut au nord-est. Après avoir subi une interruption en 2002, les négociations ont repris en janvier 2003, principalement sur les questions de terres et de gouvernance. Les négociations se poursuivent.

### **Tłı̨cho**

Le 15 février 2005, l'*Entente sur la revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale des Tłı̨cho* a reçu la sanction royale. Découlant de l'échec de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis*, cette *Entente* est la première entente combinée sur la revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale dans les TNO et résulte d'une dizaine d'années de négociations. Lorsqu'elle entrera en vigueur, un nouveau gouvernement des Tłı̨cho succédera au Conseil de la nation Dogrib du Traité n° 11 et aux bandes indiennes dans les communautés des Tłı̨cho. Le gouvernement des Tłı̨cho aura la compétence législative pour gérer les terres et les ressources des Tłı̨cho, et pour protéger leur langue, leur culture et leur mode de vie.

# Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon

## Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada – Lieux historiques nationaux

### **Le programme Healing Broken Connections**

En utilisant en priorité le financement spécial destiné à l'intégrité écologique, Parcs Canada a établi un programme de quatre ans en partenariat avec la Première nation de Kluane et des Premières nations de Champagne et d'Aishihik pour améliorer l'intégrité écologique du parc national et de la réserve de parc national du Canada Kluane.

L'absence du peuple autochtone dans le parc, par suite de la création du refuge de gibier de Kluane en 1943, a eu une incidence néfaste sur la valeur écologique du parc.

Le projet Healing Broken Connections (« Réparer les liens brisés ») s'attaque à plusieurs autres problèmes :

- la compréhension des systèmes de connaissances qui guident les décisions concernant la gestion du parc;
- l'utilisation des terres à l'extérieur du parc qui s'étend et exerce une pression accrue sur ses écosystèmes; et
- l'utilisation écologique du savoir traditionnel.

On prévoit que le projet atteindra un certain nombre des objectifs suivants :

- La gestion des renseignements afférents au savoir traditionnel des deux Premières nations.
- La réintégration des Premières nations de Champagne et d'Aishihik et de la Première nation de Kluane dans le parc national et la réserve de parc national Kluane en utilisant les travaux sur l'histoire ethnique et la consignation des sentiers pour saisir les renseignements essentiels. Les camps culturels pour les jeunes des Premières nations et d'autres communautés se rassemblant dans

le parc contribueront au transfert du savoir traditionnel. Le premier camp culturel, organisé par les Premières nations de Champagne et d'Aishihik, s'est déroulé au lac Kathleen en août 2004.

- L'établissement d'une relation harmonieuse avec les Premières nations participant à la gestion du parc par l'intermédiaire de la direction conjointe de ce projet et l'établissement des protocoles pour le savoir traditionnel et la mise en commun de l'information.
- La communication du savoir traditionnel en créant des produits d'information tels que des récits sur les personnes, les terres et les sentiers du parc et en ciblant divers publics pour accroître la sensibilisation, la compréhension et l'appui de ces publics.

Les Premières nations retourneront dans le parc pour poursuivre leurs coutumes traditionnelles. En travaillant en étroite collaboration avec les Premières nations, Parcs Canada intégrera le savoir traditionnel à la gestion écologique du parc.

## Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Chapitre du Yukon

### **Introduction**

Au cours de l'année 2004, la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Chapitre du Yukon a poursuivi ses objectifs de conservation dans le Territoire du Yukon et dans la forêt boréale montagnaise avec le soutien des Premières nations, de Parcs Canada, des commissions et conseils de planification, des communautés et du grand public. Les travaux se sont penchés sur la réduction de la zone prévue pour l'exploration et la production pétrolière avant l'aménagement du territoire, ainsi que

sur la prévention de l'exploration dans les zones protégées candidates.

### **Bassin hydrographique de la rivière Peel**

On a poursuivi les travaux afférents à la zone centrale protégée dans la vallée de la rivière Snake ainsi qu'aux plans sur la conservation et l'utilisation des terres dans l'ensemble du bassin hydrographique de la rivière Peel. L'atlas du bassin hydrographique de la rivière Peel a été finalisé en 2004 et présenté à la Commission de l'aménagement du bassin hydrographique Peel au début de 2005. La Commission a entrepris ses travaux sur la planification des terres et des ressources dans la région vers la fin de 2004.

### **Sud-est du Yukon**

Dans le cadre du projet de conservation Kaska, la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Chapitre du Yukon, a effectué une évaluation des valeurs de conservation des deux grandes aires d'intérêt dans le bassin de drainage de la partie supérieure des rivières Beaver and Coal. Les discussions sur la proposition du parc national au lac Wolf dans la région naturelle n° 7 se sont poursuivies et une étude des incidences économiques possibles a été commandée. La Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada continue de participer activement au processus de planification sur la gestion des forêts au Yukon.

Parmi les autres travaux sur la forêt boréale, on compte les projets sur le caribou des bois et sur la menace posée par les routes et les autres accès routiers; une proposition d'une aire de protection de l'habitat pour la harde de caribous Little Rancheria, et un projet de recherche subventionné par le projet Yellowstone 2 Yukon sur les reliefs fluvio-glaciaires comme éléments tributaires dans le bassin de la Liard.

## Gouvernement du Yukon – Ministère de l'Environnement

### **Aire de protection de l'habitat des Ddhaw Ghro**

Ddhaw Ghro est le nom des Tutchone du Nord pour l'aire qui était précédemment connue sous le nom de Réserve naturelle McArthur. L'aire de protection de l'habitat des Ddhaw Ghro est dominée par le mont Grey Hunter. Les versants avoisinants abritent une population de mouflons de fanin, une variation de couleur unique du Mouflon de Dall. L'aire protégée compte un grand nombre de minéraux à lécher et de sources chaudes.

Ddhaw Gro a été identifié comme une zone spéciale de gestion dans le cadre des ententes définitives des Premières nations de Nacho Nyak Dun et de Selkirk. Un comité directeur, composé de membres nommés par ces deux Premières nations et le gouvernement du Yukon, élabore un plan de gestion pour l'aire de protection Ddhaw Ghro. Le plan fera l'objet d'une consultation publique et sera présenté aux parties pour approbation en 2005. Sur approbation du plan de gestion, l'aire Ddhaw Ghro sera désignée comme aire de protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

### **Aire de protection de l'habitat du marécage Horseshoe**

Le marécage Horseshoe représente une importante halte migratoire et de reproduction pour la sauvagine au sein du territoire traditionnel de la Première nation de Nacho Nyak Dun, dans le centre du Yukon. La zone comprend le marécage Horseshoe, une ancienne boucle de la rivière Stewart, et la partie inférieure du ruisseau Nogold, y compris les nombreuses mares peu profondes dans sa vallée.

Le marécage Horseshoe a été identifié en raison de l'accent mis sur la faune et les valeurs culturelles dans le chapitre sur la zone spéciale de gestion de l'*Entente définitive de la Première nation de Nacho Nyak Dun*. Ensemble, le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo, la Première nation de Nacho Nyak Dun et

le gouvernement du Yukon ont préparé un plan de gestion pour le marécage Horseshoe. En 2001, le ministre de l'Environnement du Yukon a approuvé le plan et a désigné le marécage Horseshoe comme aire de protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*. Le plan sera révisé en 2006.

### **Aire de protection de l'habitat humide L'hutsaw**

Les zones humides de L'hutsaw (anciennement les lacs Von Wilczek) sont un important complexe de zones humides pour les oiseaux de rivage, ainsi que pour la halte migratoire, la nidification et la mue le long de la route North Klondike, au sud de Pelly Crossing. Elles ont été identifiées comme étant une zone spéciale de gestion en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk* et sont principalement des terres visées par le règlement de la revendication de la Première nation de Selkirk.

Un comité directeur, composé de membres nommés par la Première nation de Selkirk et le gouvernement du Yukon, a élaboré et présenté un plan de gestion pour les terres humides L'hutsaw, dont l'approbation est prévue en 2005. Lorsqu'il aura été approuvé, le plan afférent aux zones humides de L'hutsaw sera désigné comme aire de

protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*. Le plan sera révisé dans cinq ans.

### **Ni'iinlii' Njik – Zone protégée Fishing Branch**

La rivière Fishing Branch et ses affluents, situés dans les monts North Ogilvie en amont de Old Crow, forment la base de cette aire protégée de 6 000 km<sup>2</sup>. L'aire est composée de quatre unités : une parcelle des terres des Vuntut Gwitchin visées par le règlement de la revendication, deux parcs territoriaux, y compris une réserve écologique et une réserve faunique, ainsi qu'une aire de protection de l'habitat territoriale. Conformément à l'*Entente définitive des Vuntut Gwitchin*, les zones sont gérées comme une unité écologique afin de protéger la rivière Fishing Branch et une population de grizzlis qui s'y regroupent chaque année.

En 1999, un plan de gestion conjoint pour la terre visée par le règlement de la revendication et la réserve écologique a été approuvé. Un comité d'organismes de gestion a été établi en vue de fournir des conseils sur la mise en œuvre et la révision du plan de gestion. Le comité a recommandé qu'une installation d'observation de la faune et son personnel soient



*Fishing Branch – Montagne Bear Cave*

relocalisés vers un nouveau site pour améliorer la sécurité et réduire les incidences environnementales. La construction de l'installation, comprenant une cabine pour cuisinier/conservateur de parc, quatre armatures de tente, des toilettes extérieures et une buanderie, a été complétée à l'automne de 2004.

L'élaboration d'un plan de gestion des risques associés aux ours et d'un programme éventuel d'observation commerciale des ours, comme prévus dans le plan de gestion, est également en cours.

Un plan de gestion conjoint pour la plus grande réserve faunique et l'aire de protection de l'habitat entourant les terres visées par le règlement de la revendication et la réserve écologique a été approuvé en 2004. Aucun nouveau développement n'est identifié pour ces régions éloignées.

#### **Aire de protection de l'habitat humide de Nordenskiöld (T'sawnjek Chu)**

La vallée de la rivière Nordenskiöld, au sud de Carmacks, est une étendue considérable de terres humides et une halte importante de migration et de nidification pour la sauvagine. Elle a été identifiée comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation Little Salmon-Carmacks*, et elle se trouve entièrement sur les terres visées par l'entente.

Un comité directeur composé de membres nommés par la Première nation Little Salmon-Carmacks et par le gouvernement du Yukon, a préparé une ébauche de plan de gestion qui sera examinée par les parties prenantes. L'approbation de ce plan et la désignation en tant qu'aire de protection de l'habitat conformément à la *Loi sur la faune du Yukon* sont prévues pour 2005.

#### **Zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow**

La plaine Old Crow est la plus vaste étendue de terres humides au Yukon, et un site mondialement reconnu par la Convention Ramsar. Située sur le réseau hydrographique de la rivière Old Crow au nord du cercle arctique, la plaine comprend plus de 2 000 étangs et marais dont la superficie varie d'un demi-hectare à 4 700 hectares. C'est une importante aire de reproduction

et de mue pour plus de 500 000 oiseaux aquatiques. La sauvagine, le rat musqué et les autres animaux sauvages de cette plaine sont de prime importance pour les Gwitchin Vuntut.

En vertu de l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*, le sud de la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow (ZSG) sera géré en fonction d'un plan de gestion et d'une désignation qui restent à déterminer. On a inclus le nord dans le Parc national Vuntut, pour lequel un plan de gestion spécifique a été dressé. L'objectif de la ZSG de la plaine Old Crow sera de préserver la région en tant qu'unité écologique, dont les principes directeurs seront de protéger les poissons, la faune et leurs habitats, tout en maintenant l'utilisation traditionnelle faite par les Gwitchin Vuntut. Le gouvernement du Yukon et la Première nation Gwitchin Vuntut ont entamé des pourparlers au sujet de la planification de la gestion et de la désignation de la région.

#### **Aire de protection de l'habitat aux lacs Pickhandle**

La région des lacs Pickhandle est une étendue importante de terres humides en tant que halte de migration, de nidification et de mue pour la sauvagine. La région a été identifiée comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive*

de la Première nation de Kluane. Elle fait aussi partie de l'Entente définitive de la Première nation de White River (EDPNWR) qui n'est pas encore ratifiée. La planification de la gestion commencera dans cinq ans, ou sur approbation de l'EDPNWR, selon la première occurrence, et la région des lacs Pickhandle sera désignée aire de protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

#### **Zone spéciale de gestion Ta'tla Mun**

Ta'tla Mun (anciennement lac Tatlain) est un lac important en raison de ses poissons comestibles. Il est situé au sud-est de Pelly Crossing, sur le territoire traditionnel de la Première nation de Selkirk. Il est aussi réputé pour la qualité de la pêche sportive, pratiquée à partir de camps accessibles par hydravion. Ta'tla Mun a été identifié comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk*. Un comité directeur composé de membres nommés par les gouvernements du Yukon et de Selkirk a préparé un plan de gestion pour Ta'tla Mun, avec la participation du public. Ce plan a reçu l'approbation des parties intéressées en 2002 et il sera revu en 2007.

#### **Parc territorial Tombstone**

Tombstone est officiellement devenu parc territorial à l'automne 2004 et a



*Lacs Pickhandle*

été désigné parc de conservation du milieu naturel en vertu de l'Entente définitive de la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in (1998).

Le parc, d'une superficie de 2 164 km<sup>2</sup>, s'étend au croisement de la route Dempster et de la ligne de partage des eaux Pacifique-Arctique, et là où se rencontrent la toundra arctique et la forêt boréale. Avec ses paysages divers, le parc a une riche histoire naturelle et culturelle et offre des panoramas spectaculaires, ce qui fait de lui une destination de choix pour les randonneurs et autres voyageurs au Yukon.

Une ébauche de plan de gestion pour le Parc Tombstone a été achevée en 2003. Bien que les parties prenantes soient parvenues à un consensus sur la plupart des points, quelques questions restent à résoudre entre les gouvernements du Yukon et des Tr'ondëk Hwëch'in avant que ce plan ne soit considéré pour approbation.

Des travaux de conception sont en cours pour le nouveau centre d'interprétation pour les visiteurs, dont l'aménagement est prévu à côté du terrain de camping de Tombstone.

## Tourisme et culture –

*Division des ressources patrimoniales*

### Forty Mile

En juillet 2004, les incendies de forêt qui ont dévasté une grande partie des étendues sauvages du Yukon ont menacé de détruire le lieu historique de Forty Mile, s'arrêtant de lui à un kilomètre à peine. Avec l'aide d'une équipe de gestion des incendies de Parcs Canada qui se trouvait dans la région pour protéger les structures du lieu historique de Dawson City, on a fait venir des pompes et de l'équipement et on a installé des gicleurs d'extinction pour protéger plusieurs édifices historiques et le cimetière.

La Première nation Tr'ondëk Hwëch'in a embauché une équipe d'entretien pour continuer de débroussailler la végétation dense et pour éclaircir les arbres. Ces travaux ont permis de dégager le terrain, comme il l'était historiquement, pour mieux voir aux alentours et pour



*Camp de Tombstone*

réduire les risques de feux de forêt. En 2004, des travaux de restauration supplémentaires ont été effectués au poste de la Police à cheval du Nord-Ouest et à l'église anglicane, tous deux bâtiments historiques.

Le lieu historique de Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine est

une copropriété des Tr'ondëk Hwëch'in Han et du gouvernement du Yukon et est cogéré par ces deux organismes, en vertu de l'Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in.

### Fort Selkirk

Les travaux de réfection et



*Système de gicleurs au poste de la Police à cheval du Nord-Ouest*

d'entretien, de même que les activités d'interprétation, se sont poursuivies à Fort Selkirk à l'été 2004. On a entrepris le remplacement des fondations et du parquet à la maison du Gros Jonathan, qui est l'un des deux bâtiments utilisés comme centre d'interprétation. Ce lieu historique abrite plus de 40 structures, le long d'un kilomètre de terrasse fluviale, et toutes ont constamment besoin d'attention et d'entretien. On a embauché un artisan pour donner une formation en menuiserie à l'équipe de restauration. L'équipe de travailleurs et le personnel d'interprétation ont été engagés par la Première nation de Selkirk, grâce à un accord de contribution avec le gouvernement du Yukon.

Une journée de démonstration animée par les aînés a eu lieu en août 2004. Elle était parrainée par Tourisme et culture, conjointement avec la Première nation de Selkirk, le First Nations Investment Group et Great River Journey. Cette journée a été animée par plusieurs musiciens et conteurs, et plusieurs aînés ont fait la démonstration d'activités traditionnelles comme la préparation et le fumage du poisson et du gibier, le dépiantage des animaux, le flambage des museaux d'originaux, la fabrication des tambours et les jeux de bâtonnets. Le public était composé d'invités de l'industrie du tourisme au Yukon et de représentants des Premières nations. Ce programme pilote est un exemple des produits du tourisme que les autres Premières nations pourraient développer.



M<sup>me</sup> Lizzy Hager prépare des poissons pour les fumer.



Bâtiments relocalisés de l'île Herschel (de gauche à droite – cabane des chasseurs et voyageurs; entrepôt de Douanes Canada; entrepôt de la Northern Whaling and Trading Co.)

Le lieu historique de Forty Mile est une copropriété de la Première nation de Selkirk et du gouvernement du Yukon et est cogéré par ces deux organismes, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk*.

### **Île Herschel**

En juillet 2004, des bâtiments historiques ont été relocalisés dans la région visée par le règlement de revendication de l'anse Pauline, pour tenter de les sauver des effets de l'érosion des berges.

Bien que relocalisé en 2003, l'entrepôt de la Northern Whaling and Trading Co. a été déplacé à nouveau, car on a constaté qu'il n'avait pas été suffisamment reculé pour que l'eau de mer cesse de saper ses fondations. Pour effectuer cette relocalisation, l'entrepôt de Douanes Canada et une cabane construite dans les années 1980 pour les chasseurs et les voyageurs ont également dû être déplacés.

L'entrepôt se trouve maintenant à environ 10 mètres à l'est de son emplacement d'origine. Si le recul des berges menace de nouveau, on décidera s'il est faisable de relocaliser et de réorganiser les bâtiments historiques. Ce lieu historique abrite

une douzaine de structures qui datent de 1892 et de la période de la chasse à la baleine par les Américains. Il s'agit des plus anciens bâtiments à pans de bois encore existants au Yukon. Là, on trouve aussi des vestiges archéologiques d'habitations inuites historiques et préhistoriques.

Le lieu est situé sur une flèche littorale à peine au-dessus du niveau de la mer. Qu'il s'agisse d'un phénomène à long terme ou d'une anomalie temporaire, la géomorphologie de l'île Herschel a rapidement évolué au cours de la dernière décennie. Les schémas d'eau de fonte de l'été ont changé, menaçant des centaines de tombes, et les inondations côtières dues à l'invasissement par l'eau de mer se sont accentuées.

Le parc territorial Herschel a été créé en vertu de l'*Entente définitive des Inuvialuit*.

### **Station de télégraphie d'origine à Dawson**

La dernière étape des travaux de réfection et de restauration de la station de télégraphie d'origine, à Dawson, s'est achevée. Cette structure fut conçue et construite par Thomas Fuller, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Thomas Fuller succéda ensuite

à son père au poste d'architecte fédéral en chef. Parmi ses réalisations architecturales à Dawson se trouvent aussi la résidence du commissaire, le palais de justice, le bureau de poste et le bâtiment de l'ancienne administration territoriale, qui sont tous d'impressionnants lieux patrimoniaux d'intérêt.

La station de télégraphie d'origine a été convertie pour un usage résidentiel et plusieurs pièces du premier étage ont été aménagées en salles d'interprétation. Le bâtiment se distingue par sa tour octogonale en baie, au centre, et par ses finitions d'intérieur qui comprennent des lambris modelés sur les murs et plafonds.

### **Maison Rampart**

La restauration des bâtiments au lieu historique de la maison Rampart s'est poursuivie durant l'été 2004. On a fait des préparatifs à la maison Cadzow pour la surélever et pour remplacer ses fondations et son parquet en 2005. Cette maison à deux étages est construite en rondins équarris au carré qui s'emboîtent dans le style *pièce sur pièce*. Des membres de la Première nation Gwitchin Vuntut de la plaine Old Crow ont coupé et équarri les pièces de remplacement, en suivant les conseils d'un spécialiste de la restauration des bâtiments en rondins.

Le lieu historique de la maison Rampart est une copropriété de la Première nation Gwitchin Vuntut et du gouvernement du Yukon et est cogéré par ces deux organismes conformément à l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*.

### **Initiative des endroits historiques**

Le Yukon collabore avec le gouvernement fédéral à l'Initiative des endroits historiques (IEH). L'objectif est d'« améliorer l'état de conservation du patrimoine au Canada et accroître l'accès des Canadiens et Canadiennes à celui-ci et la connaissance qu'ils en ont, en les incitant à le préserver ». Pour plus de renseignements, voir [www.historicplaces.ca](http://www.historicplaces.ca).

Grâce à un accord de contribution de catégorie IEH, Parcs Canada aide le Yukon à participer pleinement au programme. Les trois objectifs de cet accord sont les suivants :



Station de télégraphie d'origine à Dawson

- appuyer le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP), ainsi que l'élaboration et la diffusion des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*;
- intégrer l'Inventaire des lieux patrimoniaux du Yukon (ILPY) au RCLP; et
- inciter le public à participer à la protection du patrimoine et le sensibiliser aux programmes

gouvernementaux qui peuvent l'y aider.

Les efforts du Yukon ont eu pour but d'accroître la quantité de sites et de données inscrits à l'ILPY et d'améliorer la qualité des renseignements. Un certain nombre de projets ont été entrepris pour compléter la base de données des lieux historiques du Yukon. Tout ceci permettra de mieux comprendre la diversité des lieux historiques du Yukon, ainsi que leurs



Équarrissage des rondins pour la maison Cadzow

valeurs uniques, et facilitera une évaluation plus rationnelle de leur signification.

Plusieurs initiatives ont bénéficié de l'aide de l'IEH : documentation de la mine abandonnée dans la région de Keno Hill au centre du Yukon; recherche relative à l'Inventaire des lieux d'accidents d'aviation au Yukon; étude de l'importance de la Seconde Guerre mondiale dans l'histoire du Yukon, telle qu'illustrée par le développement urbain de Whitehorse alors que cette ville se préparait à devenir la nouvelle capitale.

Des fonds de l'IEH ont aussi contribué à la création d'une base de photos numériques des lieux historiques. Les chercheurs peuvent maintenant consulter en ligne l'IEH du Yukon. On peut aussi accéder à l'Inventaire des lieux patrimoniaux du Yukon en envoyant un courriel à la registraire, à [barbara.hogan@gov.yk.ca](mailto:barbara.hogan@gov.yk.ca).

#### **Ruisseau Rat Indian/Van Tat Gwich'in Teechik**

La région du ruisseau Rat Indian est riche d'un passé archéologique qui reflète l'histoire de l'utilisation des terres du bassin hydrologique de la moyenne Porcupine par les Gwich'in dans le nord du Yukon. Les travaux entrepris en 2004 ont porté sur les hautes terrasses de la Porcupine, où des vestiges d'habitations semi-souterraines ont été trouvés dans quatre localités. Ce type d'habitations est rare et peu documenté dans les annales de la préhistoire du Yukon. Il semble avoir été restreint au territoire des Gwich'in au nord du Yukon.

Les fouilles ont permis de documenter cinq habitations semi-souterraines et possiblement une cache à viande, datant d'environ 900 à 700 ans AP. Une habitation semi-souterraine précédemment excavée au ruisseau Old Chief, sur la Porcupine, à plusieurs kilomètres en amont de Old Crow, a été datée à 1850 AP. L'association entre ces habitations semi-souterraines et les lieux d'interception des caribous laisse présager qu'elles furent construites à des périodes où la viande de caribou abondait, permettant ainsi à un groupe de passer l'hiver dans un même lieu.

Les fouilles archéologiques au



©Ressources patrimoniales, gouvernement du Yukon, 2004

*Terrasses donnant vue sur la rivière Porcupine près du ruisseau Rat Indian*

ruisseau Rat Indian ont résulté d'un projet conjoint entre la Première nation des Gwitchin Vuntut et les Ressources patrimoniales du Yukon.

#### **Lac Towata**

Depuis bien des générations, le lac Towata est important pour la Première nation de Selkirk (PNS) en raison de la pêche automnale aux corégones et de la pêche hivernale aux grands brochets, corégones et truites grises. En 2004, une étude et des fouilles préliminaires ont permis de documenter les ressources historiques et archéologiques de l'ancien village et des bords du lac, et ont aidé la PNS à identifier les questions et les

priorités de gestion et de protection des ressources.

Les aînés ont collaboré avec le bureau du patrimoine de la PNS pour documenter l'histoire du lac Towata et ont aidé les archéologues à repérer des cabanes et des tombes. Au total, cinq sites d'occupation préhistorique ont été identifiés. Ceux situés à la décharge du lac, qui remontent probablement à plus de 5 000 ans, témoignent des plus anciennes cultures du Yukon.

Les fouilles au lac Towata ont été menées dans le cadre d'un projet conjoint entre la PNS et les Ressources patrimoniales du Yukon.



©Ressources patrimoniales, gouvernement du Yukon, 2004

*Vue sur le lac Towata*

## Parcs Canada dans les écoles

Parcs Canada a engagé des spécialistes de l'éducation dans tout le pays pour assurer la création et la démonstration de matériel et de programmes rattachés au curriculum, testés et approuvés par les enseignants, centrés sur les élèves et prêts à l'utilisation en classe. Le programme « Parcs Canada dans les écoles » a pour ferme but de fournir au système canadien d'éducation du matériel et des programmes éducatifs de haute qualité, liés au curriculum.

Le spécialiste de l'éducation, Nord du Canada, et une équipe d'employés de Parcs Canada dans le Nord, voient l'éducation comme un outil de relations communautaires – comme un moyen d'établir des rapports avec les collectivités par l'entremise des jeunes. Connus sous le nom de Pan Northern Group, ils se rencontrent une fois par an pour planifier et mettre en œuvre des programmes d'extension locaux, et pour apporter



© Agence Parcs Canada, 2004

*Pan Northern Group (De gauche à droite) Gerry Kisoun, Elise Maltin, Natalie Bourke, Sophie Borcoman, Pauline Scott, Mike Keizer – (absents de la photo) Pat Dunn, Dan VerHalle, Laura Gorecki*

leurs commentaires à l'initiative d'éducation pan-canadienne.

En 2004-2005, l'attention a été centrée sur le Yukon. Un atelier organisé à Whitehorse a rassemblé des éducateurs, des développeurs de ressources et des

conseillers, pour voir comment travailler en partenariat à des projets d'éducation. Pour avoir plus de renseignements sur ce nouveau programme, voir le site Web de Parcs Canada, [www.pc.gc.ca/education](http://www.pc.gc.ca/education).

## Région visée par le règlement des revendications des Gwich'in



**Institut social et culturel gwich'in**

### Exposition de vêtements

Le Musée canadien des civilisations (MCC) prépare actuellement une exposition en partenariat avec l'Institut social et culturel gwich'in et le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles (CPSPG), laquelle présentera des images du projet sur les vêtements traditionnels en peaux de caribou gwich'in au XIX<sup>e</sup> siècle. L'exposition aura lieu dans la Salle des Premiers Peuples au MCC à Gatineau, au Québec, et on prévoit qu'elle sera à l'affiche en 2006 et 2007. En plus de présenter des images à échelle des cinq répliques créées par des couturières gwich'in de 2000 à 2003, l'exposition montrera des habits d'origine. Un livre sur ce projet sera publié pour



© Tom Andrews, 2003

*Répliques de vêtements traditionnels gwich'in en peaux de caribou*

accompagner l'exposition. Par la suite, l'exposition repartira pour les TNO pour être présentée au CPSPG, tandis que quatre expositions plus petites iront vers les quatre collectivités gwich'in avec les répliques de vêtements de chacune de ces collectivités.

#### **Politique sur le savoir traditionnel**

En juin 2004, le conseil d'administration du Conseil tribal des Gwich'in a adopté une politique sur le savoir traditionnel. Cette politique s'appliquera à tous les travaux rattachés au savoir traditionnel, dans la région visée par le règlement des revendications des Gwich'in. La nécessité d'une telle politique pour assurer la protection et l'utilisation éthique du savoir traditionnel gwich'in s'est fait sentir à la suite de l'accroissement des activités d'exploration et de développement dans la région.

#### **Étude sur le savoir traditionnel pour le projet de gazoduc du Mackenzie**

En février 2004, l'Institut social et culturel gwich'in (ISCG) a entrepris un projet en deux phases qui fera appel au savoir traditionnel gwich'in pour planifier, évaluer les répercussions et élaborer des plans de protection environnementale relativement à la proposition de gazoduc du Mackenzie. La phase 1 a montré que les connaissances sur la région à l'étude présentaient des failles, et on a donc entrepris d'installer un système d'information géographique (SIG) pour l'ISCG. Dans le cadre de la phase 2, on entame des recherches au sein des collectivités et on poursuit le développement du SIG.

#### **Site Web**

En avril 2004, l'Institut social et culturel gwich'in (ISCG) a lancé son nouveau site Web, [www.gwichin.ca](http://www.gwichin.ca).

Le site, qu'on peut consulter en gwich'in, en français et en anglais, fournit des renseignements sur les Gwich'in des TNO, sur l'ISCG, et sur la vaste gamme de recherches qui sont menées pour documenter, préserver et promouvoir la langue, la culture, le savoir et les valeurs traditionnels des Gwich'in. Le site présente aussi :

- des visites virtuelles de lieux gwich'in d'importance;
- des banques de photographies, publications et unités lexicales gwich'in;
- des échantillons sonores des dialectes Gwichya Gwich'in et Teet'it Gwich'in;
- des vidéoclips des projets sur la toponymie des lieux et sur les vêtements traditionnels en peaux de caribou; et
- des renseignements au sujet de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwitchin.

## **Projets englobant deux ou plusieurs régions visées par une revendication territoriale**

### **Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Chapitre du Yukon**

#### **Voyage sur trois rivières**

Le bassin de la rivière Peel, d'une superficie de 67 500 km<sup>2</sup>, est un immense bassin hydrologique boréal, complètement vierge, d'une importance mondiale. Lieu de prédilection pour ceux qui aiment voyager dans l'arrière-pays, ce bassin se trouve sur les territoires traditionnels des Premières nations Nacho Nyak Dun et Teet'it Gwich'in, et leur donne un lien avec leurs modes de vie ancestraux.

Organisé par la Chapitre du Yukon de la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, le projet de voyage sur trois rivières a invité des artistes, des auteurs, des journalistes et des photographes à se joindre à 26 personnes du Yukon et des TNO. Les participants ont fait séparément trois voyages simultanés sur les rivières Snake, Wind et Bonnet Plume. Ces trois rivières coulent à



©Juri Peepre, 2003

*Le guide de pleine nature George Saure pagaie sur la Bonnet Plume durant le voyage sur trois rivières*

travers le bassin de la Peel dans la chaîne de montagnes Selwyn, le long de la frontière est du Yukon. En retour, on a demandé aux invités de créer des œuvres qui reflètent les aspects sauvage et mystique de cette étendue nordique, qui assure encore un mode de subsistance autochtone.

Pendant 18 jours en août 2003, les invités ont pagayé sur les rivières avec des membres des Premières nations et des agents de protection de la nature. Les voyages se sont terminés par une fête traditionnelle des aînés gwich'in, sur les rives de la Peel dans le nord du Yukon. Auparavant, les voyageurs avaient débarqué au son de l'habituelle salve d'honneur, sous les acclamations des Teet'it Gwich'in. Plus de 100 personnes ont participé à ce rassemblement, dont la plupart avaient dû faire huit heures de bateau pour venir de Fort McPherson, qui se trouve en amont. Elles ont fait un festin, ont écouté les aînés et les autres membres des Premières nations leur parler de l'importance des terres, de la faune et des rivières de ce bassin hydrologique.

Inspirés par leur voyage sur ces trois rivières et par le rassemblement des aînés, les artistes, les auteurs et les photographes ont traduit leurs expériences sous diverses formes artistiques. Leurs œuvres ont été réunies pour une exposition d'art nationale itinérante, de même que pour un futur livre qui célébrera le bassin



\*Ressources patrimoniales, gouvernement du Yukon, 2004

Étudiants participant aux travaux d'excavation archéologique à Black City

hydrologique de la Peel et les étendues sauvages du Nord du Canada. Pour plus de renseignements, ou pour voir les œuvres d'art et les images, consulter [www.cpawsyukon.org](http://www.cpawsyukon.org) et suivre les liens du projet des trois rivières.

**Gouvernement du Yukon –  
Tourisme et culture –  
Division des ressources  
patrimoniales**

### **Black City**

Les fouilles patrimoniales effectuées sur le site de Black City en 2004 se sont faites dans le cadre d'un projet conjoint entre la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in, l'Institut social et culturel gwich'in et le gouvernement du Yukon.

Black City, qui se trouve sur les hautes-terres de la rivière Blackstone, était un lieu de rassemblement traditionnel pour les Teet'it Gwich'in, Tukudh Gwich'in et Han quand ils prenaient part à la chasse au caribou, chaque année à l'automne. Pendant la ruée vers l'or du Klondike, et jusqu'à l'abandon du site à la fin des années 1920, les résidents participaient à la chasse pour fournir de la viande à Dawson. Les nombreuses empreintes et dépressions laissés par les tentes et les cabanes revêtent une importance

historique pour les Han et les Gwich'in dont les ancêtres vécurent à cet endroit. Les fouilles archéologiques ont permis d'étudier l'occupation du site, son ancienneté, ainsi que les activités quotidiennes qui s'y déroulaient. Les nombreuses perles découvertes durant les travaux d'excavation ont ravivé le souvenir des habits richement perlés des « gars de Dawson », célèbres à Dawson à l'époque de la ruée vers l'or. Les archéologues, les aînés Teet'it Gwich'in et Han, et les étudiants ont travaillé ensemble pour explorer l'histoire de Black City par l'entremise de l'archéologie et des récits du passé (voir aussi article suivant).

### **Institut social et culturel gwich'in**

#### **Projet d'ethno-archéologie de Black City**

En 2004, l'Institut social et culturel gwich'in a travaillé avec le Conseil des Teet'it Gwich'in, la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in et la Division des ressources patrimoniales du gouvernement du Yukon, pour commencer les travaux d'excavation du site de Black City au nord de Dawson (voir aussi article précédent). Black City était un village important, habité par les Teet'it Gwich'in, Dagoo [alias Tukudh] Gwich'in et Tr'ondëk Hwëch'in durant la ruée vers l'or du Klondike et

jusque dans les années 1930. Il était stratégiquement situé pour la chasse au caribou, durant la migration à l'automne, et la viande et la fourrure étaient échangées à Dawson.

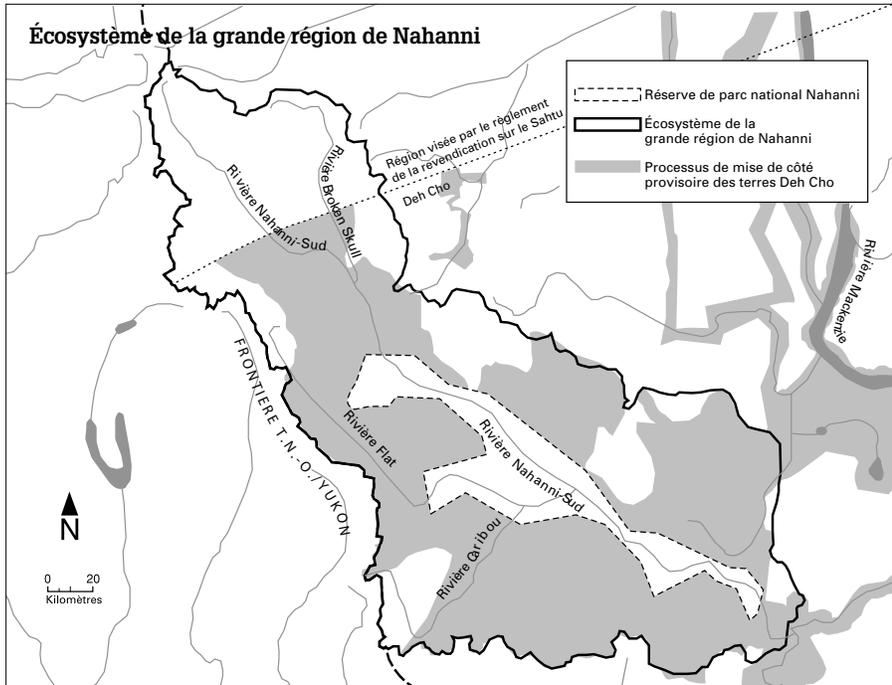
Les aînés Teet'it Gwich'in et Tr'ondëk Hwëch'in ont relaté leurs histoires de Black City et des environs aux jeunes de Fort McPherson et Dawson, aux chercheurs en histoire orale et aux archéologues. Ils ont aussi aidé à comprendre les artefacts et les structures découverts durant l'excavation et à dresser le relevé des tombes dans la région. Durant les fouilles, bon nombre de voyageurs qui avaient pris la route Dempster pour en fêter le 25<sup>e</sup> anniversaire, se sont arrêtés au site afin de découvrir l'histoire de la région.

**Gouvernement du  
Canada –  
Agence Parcs Canada –  
Parcs nationaux**

#### **Agrandissement de la réserve de parc national du Canada Nahanni**

Parcs Canada continue de travailler à l'agrandissement de la réserve de parc national Nahanni pour mieux protéger son intégrité écologique et pour mieux représenter la région naturelle des monts Mackenzie dans le Réseau des parcs nationaux. En 2004, un groupe de travail d'agrandissement de Nahanni a été créé, pour guider la mise en œuvre du *Protocole d'entente* entre Parcs Canada et les Premières nations Dehcho. Ce groupe de travail compte deux membres nommés par les Premières nations Dehcho et deux autres nommés par Parcs Canada.

L'aire d'intérêt pour l'achèvement de la réserve de parc national Nahanni comprend « l'écosystème de la grande région de Nahanni » tel que décrit dans le plan directeur du parc. Cela représente le bassin hydrologique complet de la rivière Nahanni-Sud et la région du karst au sud-est. Bien que la plus grande partie de l'aire d'intérêt se trouve sur le territoire des Deh Cho, le cours supérieur de la Nahanni-Sud est dans le Sahtu. L'ébauche préliminaire du plan d'utilisation des terres du Sahtu requiert la protection du cours supérieur de la rivière et le Conseil de



bande des Dénés Tulita a adopté une motion demandant la mise de côté des terres en mai 2004. Des lettres d'appui sont arrivées d'autres organismes du Sahtu. Parcs Canada agira en tant qu'organisme garant durant le processus déterminé par la Stratégie sur les aires protégées des TNO. Le groupe de travail d'agrandissement de Nahanni dirige plusieurs projets reliés à la protection. En 2004, les travaux sur le terrain ont notamment compris des études sur les grizzlis, les caribous des forêts et les ombles à tête plate, ainsi que des recherches sur certaines zones de karst et qu'une reconnaissance des droits des tiers. Des projets de cartographie de la végétation et de la couverture de terre, des études des glaciers, et la création d'un modèle numérique des hauteurs sont en cours. Une nouvelle bibliographie portant sur la grande région a été achevée. Des recherches ultérieures seront menées en 2005 sur les caribous, les grizzlis, les mouflons de Dall, les ombles à tête plate et autres animaux sauvages. Une Évaluation des ressources minérales énergétiques (ÉRMÉ) a été entreprise en 2004 pour cette partie de l'aire d'intérêt qui n'avait pas été étudiée dans l'ÉRMÉ de 2003.

Les activités reliées à l'ÉRMÉ, à la faune et aux autres programmes de

recherche en vue de l'agrandissement de Nahanni se poursuivront en 2005, et les résultats devraient être disponibles en avril 2006. Des consultations avec le public et les parties prenantes suivront.

#### **Bras est du Grand lac des Esclaves**

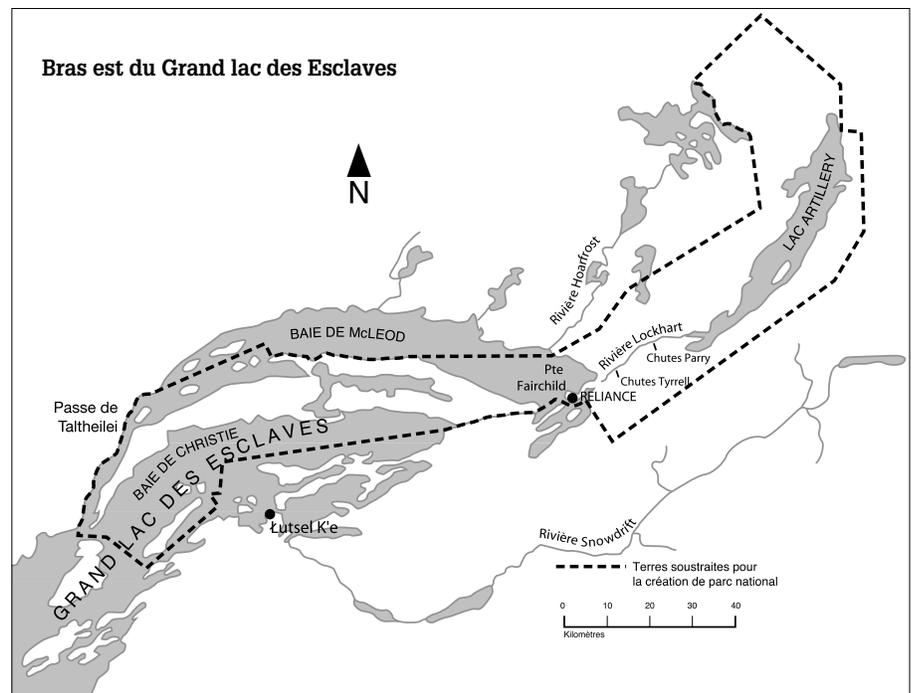
La Première nation Łutsel K'e Dene a décidé d'entamer des négociations

avec le gouvernement du Canada pour protéger les terres de son territoire traditionnel. La création d'un parc national dans la région du bras est du Grand lac des Esclaves fait partie de ce concept. Durant la prochaine étape, les Łutsel K'e devront voir avec les autres Premières nations Akaitcho comment les négociations devraient se dérouler et comment les autres Premières nations pourraient y participer. Ce processus devrait prendre fin en 2005.

La nation Métis des TNO a décidé de discuter à l'interne la proposition de parc national avant d'entreprendre des consultations avec Parcs Canada.

#### **Parc national Tuktu Nogait – Région visée par la revendication sur le Sahtu**

Parcs Canada est provisoirement parvenu à un accord avec la Délne Land Corporation (au nom de tous les Dénés et Métis du Sahtu) sur une entente sur les répercussions et les avantages visant à ajouter une aire d'environ 1 850 km<sup>2</sup> au Parc national Tuktu Nogait. Cette entente a été conclue conformément aux modalités de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu et fait l'objet d'un examen légal avant signature. Une fois l'entente signée, les terres seront ajoutées au parc national par un décret fédéral. Une



personne nommée par les Dénés et les Métis du Sahtu se joindra au conseil de gestion du parc qui comprend déjà des personnes nommées par le Conseil de gestion du gibier, par l'Inuvialuit Regional Corporation (IRC) et par les gouvernements du Canada et des TNO. Le président a été nommé conjointement par le gouvernement fédéral et l'IRC.

### **Parc national Tuktut Nogait – Nunavut**

À la requête du Comité des bénéficiaires de la collectivité de Kugluktuk (CBC), Parcs Canada a organisé une réunion publique à Kugluktuk en novembre 2004. Deux représentants de Paulatuk ont fourni des renseignements et ont répondu aux questions concernant l'expérience de leur collectivité avec le Parc national Tuktut Nogait, et un représentant de Parcs Canada a répondu aux questions sur la proposition.

La réunion a permis de renseigner la collectivité en général, mais n'a pas indiqué clairement si la collectivité appuyait la proposition. Les membres du CBC discuteront ce qu'ils ont appris durant cette rencontre et fourniront des conseils ultérieurs à Parcs Canada.

Le conseil de hameau de Kugluktuk appuie la proposition d'étude du potentiel touristique du lac Bluenose, région proposée pour un ajout au Parc national Tuktut Nogait. Parcs Canada assurera la conception de l'étude, en consultation avec le conseil de hameau, le CBC, l'Association des Angoniatis de Kugluktuk et le gouvernement du Nunavut. L'étude est prévue pour l'été 2005.

Parcs Canada poursuivra le dialogue avec les gens de Kugluktuk pour identifier tout autre renseignement qui leur serait utile en vue d'arriver à une décision finale sur la création du parc. Si la décision est d'aller de l'avant, l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* stipule que le gouvernement du Canada et les Inuits doivent conclure une Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits, avant qu'un parc national ne soit créé au Nunavut.

## **Ministère de l'Environnement – Service canadien de la faune**

### **Lac Mills et Edézhie**

Les zones humides des alentours du lac Mills, lequel correspond à un élargissement du fleuve Mackenzie près de 40 km en aval de l'endroit où il débouche du Grand lac des Esclaves, sont d'importants habitats de halte de la sauvagine migratrice de la vallée du Mackenzie. Le Service canadien de la faune (SCF) s'intéresse au lac Mills et à sa protection depuis plusieurs années. Nous avons recueilli des données qui indiquent l'importance de cette région pour les haltes printanière et automnale, de même que de nidification, pour la sauvagine et les oiseaux de rivage.

Fort Providence souhaite protéger le lac Mills depuis longtemps, tant pour des raisons liées à la subsistance qu'à la culture. Plusieurs autres collectivités dans les régions Deh Cho et des T̄icho souhaitent aussi protéger le plateau Horn. Les dirigeants des Premières nations Dehcho et T̄icho, ainsi que les collectivités de Fort Providence, de Lídł'Kúé (Fort Simpson), de Jean Marie River, de Pehdzéh Kí (Wrigley), de Behchokò (Rae) et de Wha Ti (Lac la Martre) ont accepté de travailler à une initiative conjointe. Une région protégée unique, Edézhie, passera par le processus déterminé par la Stratégie des zones protégées pour les TNO (voir aussi l'article à la page 18). Les caractéristiques de cette région comprennent, notamment :

- un exemple représentatif de forêt boréale nordique (écorégion du plateau Horn) capable de faire subsister des populations de caribous des bois et de bisons des bois, lesquelles sont désormais considérées comme des espèces « menacées » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada;
- un marécage boréal (lac Mills), qui constitue une halte migratoire importante pour plusieurs oiseaux durant la migration printanière et automnale le long de la vallée du Mackenzie; et
- le plateau Horn, pour les sources

d'eau de plusieurs bassins hydrographiques d'importance régionale.

Conjointement avec ses partenaires, le SCF est l'organisme promoteur et travaille en vue de la protection d'Edézhie en vertu de la *Loi sur la conservation de la faune du Canada*. En octobre 2002, nous avons annoncé une mise de côté des terres quinquennale pour la région.

Des évaluations sur les ressources minérales et écologiques dans Edézhie ont été effectuées en 2002 et se poursuivront en 2004, y compris un inventaire ornithologique du lac Mills et des régions inférieures de la rivière Horn. Cette information fournira, en partie, la base pour continuer avec la désignation du lieu, ainsi que la façon dont elle sera gérée. Pour surveiller les travaux, nous avons créé un groupe de travail sur Edézhie, comprenant des représentants communautaires, des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

## **Canards Illimités Canada – TNO**

### **North Slave**

Canards Illimités Canada a identifié le lac La Martre comme pouvant présenter une valeur très importante pour les oiseaux aquatiques. Un projet de création d'un inventaire par satellite de la couverture de terre a été mis sur pied et la vérification au sol a commencé à l'été 2004. La cartographie détaillée de l'habitat est importante pour aider les planificateurs de l'utilisation du sol à prendre des décisions informées en termes de conservation.

### **Deh Cho**

Les Premières nations Dehcho n'ont pas encore signé d'entente sur la revendication territoriale, mais elles ont déjà pris des mesures pour la conservation en soustrayant un vaste territoire au nouveau développement. Canards Illimités Canada a lancé un nouveau projet d'inventaire par satellite de la couverture de terre sur une superficie d'environ 18 000 km<sup>2</sup> dans la vallée du Mackenzie entre

# Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

## ■ Parcs, réserves de parcs et lieux historiques territoriaux

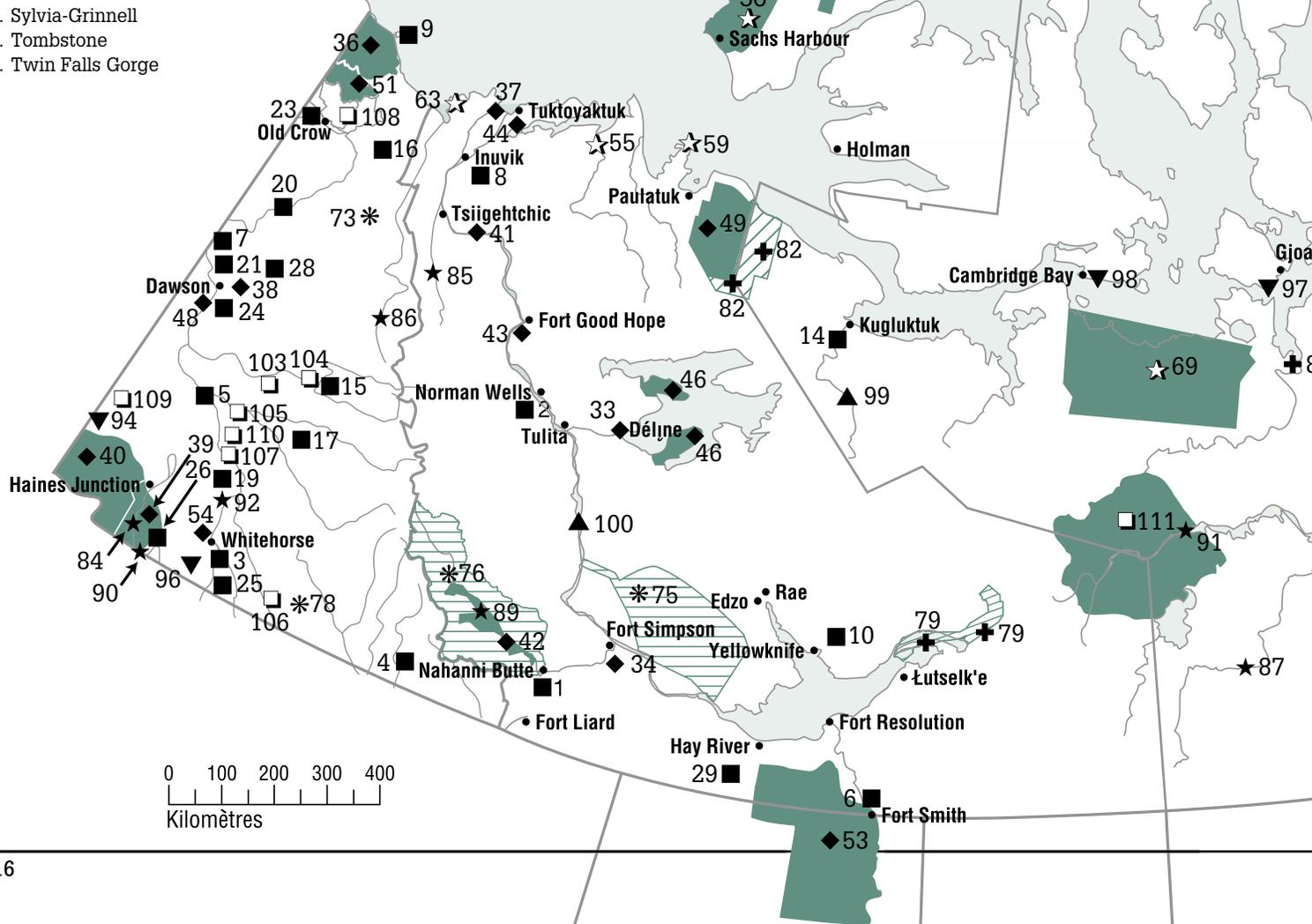
1. Blackstone
2. Sentier Canal/Canyon Dodo
3. Canyon City
4. Sources de la rivière Coal
5. Fort Selkirk
6. Fort Smith Mission
7. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
8. Gwich'in
9. Île Herschel
10. Lac Hidden
11. Iqalugaarjuup Nunanga
12. Katannilik
13. Kekerten
14. Kugluk
15. Lansing Post
16. Maison LaPierre
17. Maison Mabel McIntyre
18. Mallikjuaq
19. Relais Montague
20. Ni'iinlii' Njik - Fishing Branch
21. Station de télégraphie d'origine, Bureau de la Yukon Sawmill Co. (Dawson)
22. Qaummaarviit
23. Maison Rampart
24. Sentier patrimonial Ridgel
25. Relais Robinson
26. Shāwshe
27. Sylvia-Grinnell
28. Tombstone
29. Twin Falls Gorge

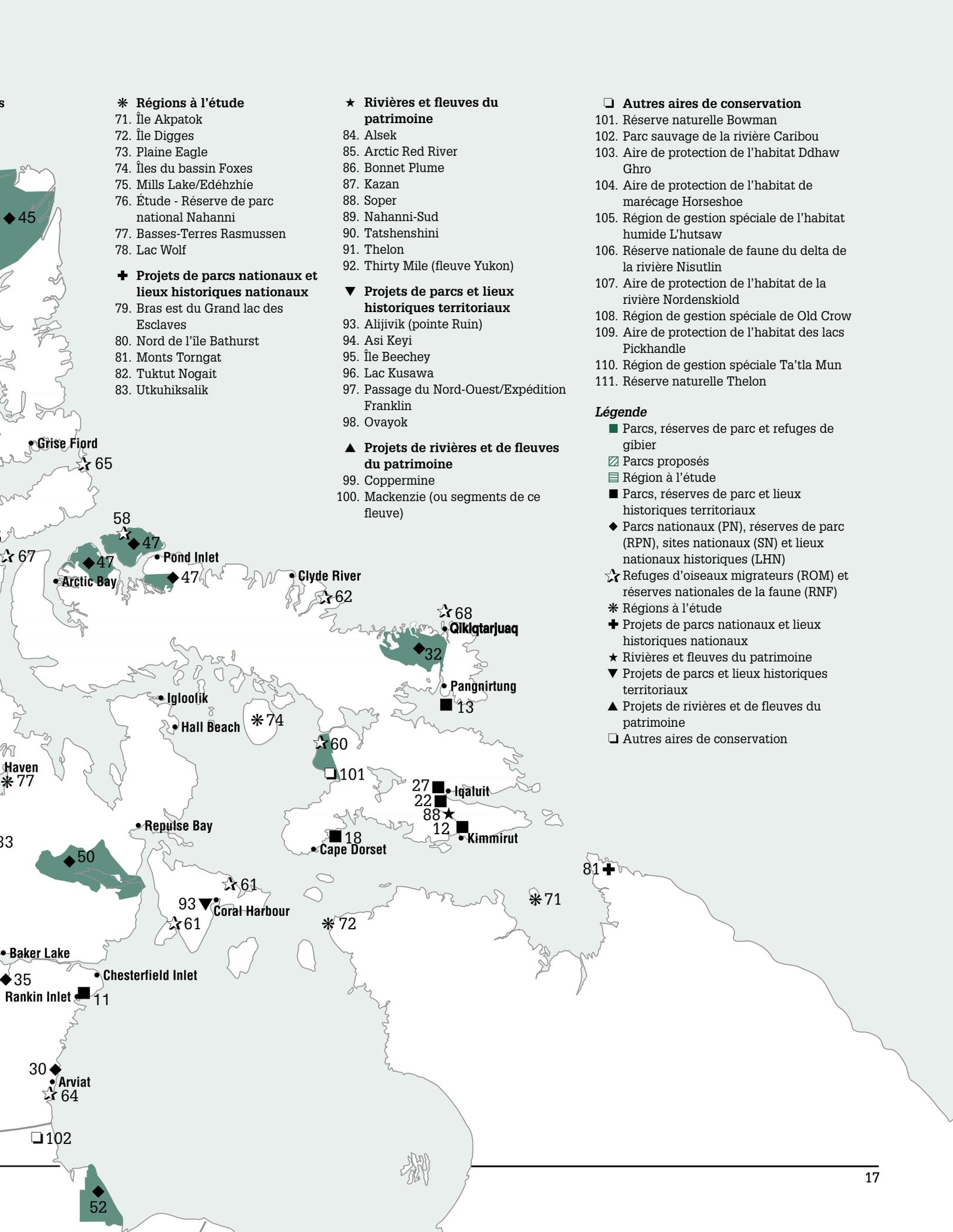
## ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), sites nationaux (SN) et lieux nationaux historiques (LHN)

30. Arvia'juaq (LHN)
31. Aulavik (PN)
32. Auyuituq (PN)
33. Lieu traditionnel de pêche de Délne et vieux Fort Franklin (LHN)
34. Ehdaa (LHN)
35. Passage automnal des caribous (LHN)
36. Ivvavik (PN)
37. Kitigaryuit (LHN)
38. Klondike (LHN) - (Dawson)
39. Kluane (PN)
40. Kluane (RPN)
41. Nagwichoonjik (LHN)
42. Nahanni (RPN)
43. Église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance (LHN)
44. Pingo (site canadien)
45. Quttinirpaaq (PN)
46. Sahyoue/Edacho (LHN)
47. Sirmilik (PN)
48. Tr'ochék (LHN)
49. Tuktut Nogait (PN)
50. Ukkusiksalik (PN)
51. Vuntut (PN)
52. Wapusk (PN)
53. Wood Buffalo (PN)
54. Yukon (LHN) (S.S. Klondike)

## ☆ Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)

55. Delta de la rivière Anderson (ROM)
56. Île Banks n° 1 (ROM)
57. Île Banks n° 2 (ROM)
58. Île Bylot (ROM)
59. Cap Parry (ROM)
60. Dewey Soper (ROM)
61. Baie est/Harry Gibbons (ROM)
62. Iqaliquuq (RNF) (proposition)
63. Île Kendall (ROM)
64. Rivière McConnell (ROM)
65. Nirjutiqavvik (RNF)
66. Col Polar Bear (RNF)
67. Île Prince-Léopold (ROM)
68. Qaulluit et Akpait (RNF) (proposition)
69. Golfe Reine-Maud (ROM)
70. Île Seymour (ROM)





**\* Régions à l'étude**

- 71. Île Akpatok
- 72. Île Digges
- 73. Plaine Eagle
- 74. Îles du bassin Foxes
- 75. Mills Lake/Edézhzié
- 76. Étude - Réserve de parc national Nahanni
- 77. Basses-Terres Rasmussen
- 78. Lac Wolf

**+ Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationaux**

- 79. Bras est du Grand lac des Esclaves
- 80. Nord de l'île Bathurst
- 81. Monts Torngat
- 82. Tuklut Nogait
- 83. Utkuhiksalik

**★ Rivières et fleuves du patrimoine**

- 84. Alsek
- 85. Arctic Red River
- 86. Bonnet Plume
- 87. Kazan
- 88. Soper
- 89. Nahanni-Sud
- 90. Tatshenshini
- 91. Thelon
- 92. Thirty Mile (fleuve Yukon)

**▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux**

- 93. Alijivik (pointe Ruin)
- 94. Asi Keyi
- 95. Île Beechey
- 96. Lac Kusawa
- 97. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin
- 98. Ovayok

**▲ Projets de rivières et de fleuves du patrimoine**

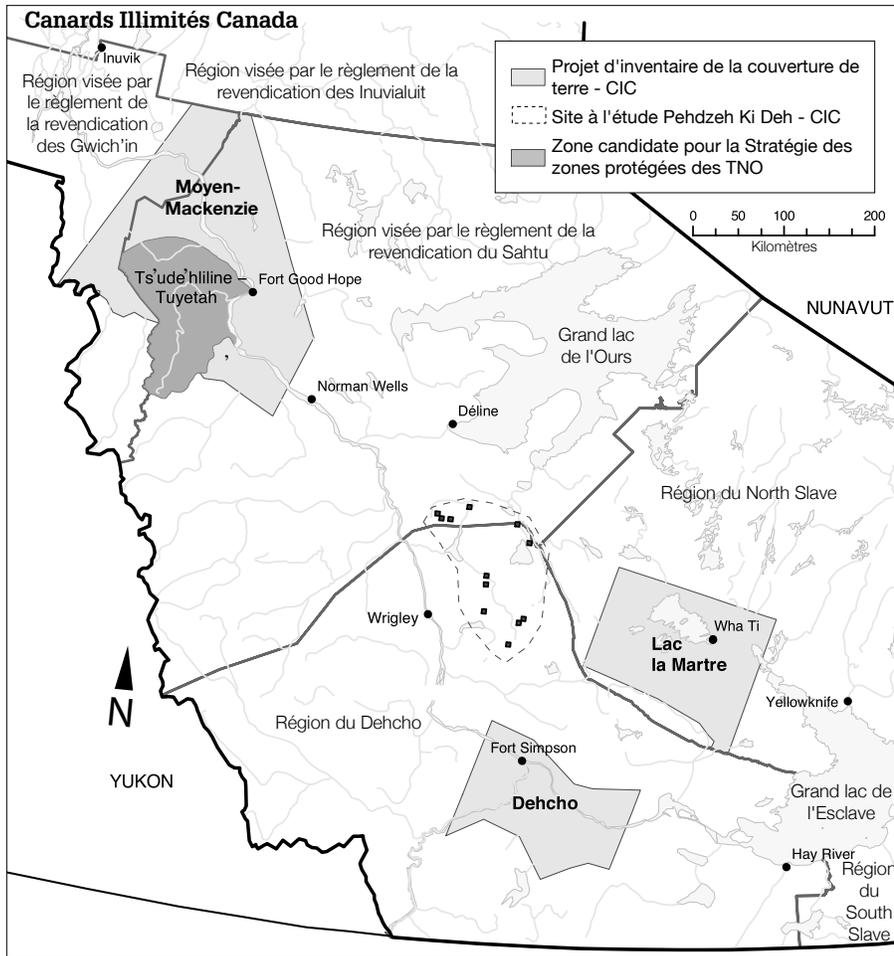
- 99. Coppermine
- 100. Mackenzie (ou segments de ce fleuve)

**□ Autres aires de conservation**

- 101. Réserve naturelle Bowman
- 102. Parc sauvage de la rivière Caribou
- 103. Aire de protection de l'habitat Dhaw Ghro
- 104. Aire de protection de l'habitat de marécage Horseshoe
- 105. Région de gestion spéciale de l'habitat humide L'hutsaw
- 106. Réserve nationale de faune du delta de la rivière Nisutlin
- 107. Aire de protection de l'habitat de la rivière Nordenskiöld
- 108. Région de gestion spéciale de Old Crow
- 109. Aire de protection de l'habitat des lacs Pickhandle
- 110. Région de gestion spéciale Ta'tla Mun
- 111. Réserve naturelle Thelon

**Légende**

- Parcs, réserves de parc et refuges de gibier
- ▨ Parcs proposés
- ▨ Région à l'étude
- Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux
- ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parc (RPN), sites nationaux (SN) et lieux nationaux historiques (LHN)
- ☆ Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)
- \* Régions à l'étude
- + Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationaux
- ★ Rivières et fleuves du patrimoine
- ▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux
- ▲ Projets de rivières et de fleuves du patrimoine
- Autres aires de conservation



Mackenzie et comporte de vastes zones de terres humides. CIC compte utiliser l'information découlant de l'inventaire de la couverture de terre pour travailler avec les collectivités locales, le gouvernement et l'industrie pour établir des zones de conservation protégées autour des habitats essentiels et fournir de l'information importante pour le processus de planification. Ces projets de cartographie de l'habitat présentent également de l'intérêt pour les partenaires qui étudient les autres espèces que celle de la sauvagine.

### Stratégie des zones protégées pour les TNO

La stratégie des zones protégées pour les TNO (SZP) sert de guide pour prendre des décisions concernant la protection des terres en utilisant les connaissances les plus à jour qui soit et offre un outil communautaire efficace pour donner aux régions culturellement et écologiquement importantes un statut de protection à long terme. Elle envisage un avenir qui protège les zones spéciales culturelles et naturelles pour les générations à venir, tout en tenant compte des nouvelles options d'aménagement des ressources.

Les objectifs de la SZP sont :

- de protéger des zones spéciales sur les plans naturel et culturel, quand leur exploitation peut s'effectuer en compatibilité avec les valeurs à protéger; et
- de protéger les 42 écorégions des TNO où l'on ne permettra ni l'exploitation des ressources naturelles ni l'édification de l'infrastructure associée.

La SZP est un partenariat coopératif et flexible. Le Comité consultatif de la mise en œuvre de la SZP conseille les intervenants de la SZP et comprend des représentants des organismes autochtones régionaux, des organismes environnementaux non gouvernementaux, l'industrie et les gouvernements fédéral et territoriaux.

Le processus de la SZP compte huit étapes :

1. Identifier les aires d'intérêt prioritaires.
2. Préparer les propositions de zones

Edézhzié (plateau Horn), zone visée pour la protection, et Sambaa K'e (lac Trout) zone d'intérêt. La vérification au sol des images par satellite s'est terminée durant l'été 2004. Il s'agit d'une étape importante pour la création d'une carte détaillée de l'habitat qui aidera les biologistes et les planificateurs de l'utilisation du sol à identifier les terres écosensibles.

La Première nation Pehdzeh Ki a identifié une zone pour protection éventuelle en vertu de la Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O. (SZP). Canards Illimités Canada a entrepris un inventaire préliminaire des oiseaux aquatiques dans la zone au nord et à l'est de Wrigley durant le printemps 2004. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un inventaire exhaustif, on espère que l'information recueillie sera utile pour la SZP.

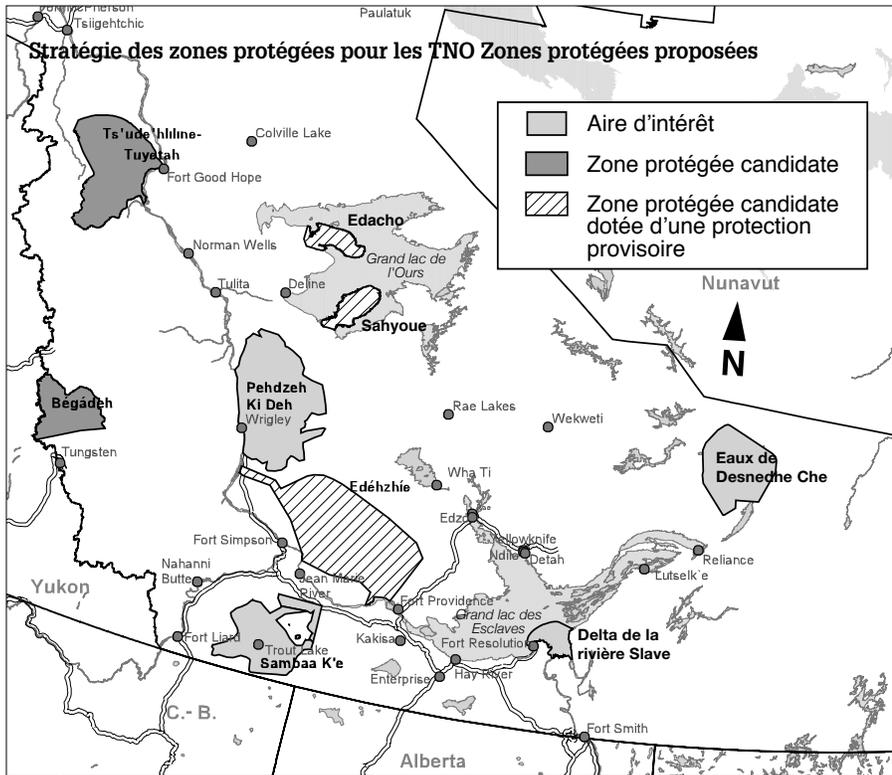
#### Sahtu

Canards Illimités Canada coopère avec la communauté de Fort Good

Hope pour obtenir la protection de la zone candidate Ts'ude'hililine – Tuyetah, une zone d'environ 15 000 km<sup>2</sup>. Le Service canadien de la faune a offert de protéger Ts'ude'hililine – Tuyetah comme réserve nationale de faune étant donné les vastes complexes de zones humides et son importance pour la couvaison des oiseaux aquatiques. Canards Illimités Canada et Fort Good Hope soumettront une proposition qui décrit les valeurs écologiques et culturelles de cette zone.

#### Deux régions ou plus

La cartographie par satellite de l'habitat d'une zone de 51 850 km<sup>2</sup> a commencé en 2003 et s'est poursuivie tout au long de 2004. Ce quatrième inventaire de la couverture de terre effectué par Canards Illimités Canada (CIC), aussi appelé le projet Middle Mackenzie, s'ajoutera aux trois autres pour représenter une vaste partie de la vallée de la rivière



- protégées au niveau régional.
3. Revoir les propositions des zones candidates pour un statut de protection et les présenter.
  4. Mettre en œuvre une protection provisoire de la zone candidate (le cas échéant).
  5. Procéder à une évaluation exhaustive des valeurs écologiques, culturelles et économiques de la zone candidate, ce qui peut comprendre des consultations.
  6. Demander l'établissement officiel de la zone protégée.
  7. Approuver et désigner la zone protégée.
  8. Procéder à la mise en œuvre de la zone protégée, à sa surveillance et à sa révision.

Chacune de ces huit étapes exige l'engagement et l'appui des collectivités concernées. Pour plus de renseignements, voir : [www.gov.nt.ca/RWED/pas/index.htm](http://www.gov.nt.ca/RWED/pas/index.htm).

#### Mise à jour

La Stratégie des zones protégées en est à sa sixième année de mise en œuvre. Neuf zones identifiées par des communautés et des organismes régionaux sont proposées. Six d'entre

elles se trouvent dans la vallée du Mackenzie. Voici les neuf zones et leur statut actuel dans le processus :

- Les zones des eaux de Desnedhe Che (Lutsel K'e), du lac Hook/delta de la rivière Slave (Fort Resolution), de Pehdzeh Ki Deh (Wrigley) et de Drybones Bay/Wool Bay (Dénés de Yellowknife) en sont aux étapes 1 ou 2. À ce stade, les zones n'ont pas de limites définitives et ne sont pas visées par des restrictions d'accès.
- Les zones Ts'ude'hiline – Tuyatah (Fort Good Hope) et Bégadéh – cours supérieur de la Nahanni-Sud (Tulita) en sont à l'étape 3. Les limites préliminaires ont été déterminées, mais les zones ne sont toujours pas visées par des restrictions d'accès.
- La zone d'Edézhzié (Premières nations Dehcho et Dogrib) et le site historique national Sahyoue/Edacho (Délina) en sont à l'étape 5 et font l'objet d'une protection provisoire (une restriction, limitée dans le temps, s'appliquant à de nouveaux intérêts d'exploitation de surface ou du sous-terrain).
- Sambah K'e (Trout Lake) ne correspond à aucune des étapes du

processus. La plus grande partie de cette zone identifiée par la communauté est déjà visée par une protection provisoire en vertu de l'Entente sur les mesures provisoires des Dehcho.

#### Plan d'action quinquennal de la vallée du Mackenzie

Les gouvernements des TNO et du Canada ont récemment convenu d'un plan d'action quinquennal pour renforcer la planification visant les zones protégées communautaires dans la vallée du Mackenzie.

Le Comité de mise en œuvre et de consultation de la Stratégie des zones protégées (SZP) a élaboré le plan d'action quinquennal de la vallée du Mackenzie en 2003, à la demande du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La motivation était, et est toujours, la vitesse et l'ampleur croissante du développement dans la vallée du Mackenzie. S'il est approuvé, le projet de gazoduc du Mackenzie sera le plus important projet de développement énergétique aux TNO et l'un des plus importants de l'histoire du Canada.

Le plan d'action décrit comment les communautés et leurs partenaires peuvent se servir de la SZP pour appuyer des objectifs de conservation à long terme comme ceux identifiés dans les plans de conservation communautaire, les plans d'exploitation des terres, les mesures provisoires et les revendications territoriales. Le plan décrit aussi les investissements stratégiques nécessaires au cours des cinq prochaines années afin d'identifier, de réviser, d'établir et d'évaluer un réseau de zones protégées dans la vallée du Mackenzie pour atteindre un équilibre entre la protection et le développement de cette région.

Voici les objectifs principaux du plan d'action :

- collaborer à l'identification des zones protégées;
- mettre en valeur la capacité des communautés, des gouvernements et des autres partenaires;
- augmenter l'information au sujet des zones candidates; et
- augmenter les communications.

---

# Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu

---

**Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada – Lieux historiques nationaux**

## **Sahyoue/Edacho**

Lors de son assemblée générale

annuelle en octobre 2004, la Délne Land Corporation a adopté une résolution pour demander une prolongation de cinq ans de la mise de côté des terres Sahyoue/Edacho. Parcs Canada a accepté de soumettre une demande d'ordre de prolongation provisoire de la mise de côté pour veiller au maintien de la

protection de ce lieu historique national. Cela permettra aux parties de continuer à travailler ensemble pour faire progresser cette initiative sans que de nouveaux intérêts conflictuels ne soient enregistrés pour cette terre.

---

# Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien

---

**Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada – Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien**

L'objectif de la Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien (CRPC) est d'inclure les rivières les plus représentatives du patrimoine des rivières du Canada et de s'assurer que ces rivières sont gérées de manière à conserver leurs valeurs patrimoniales.

Quand un groupe exprime l'intérêt de soumettre une rivière à titre de CRPC, une étude préliminaire est préparée. À titre de première étape du processus, l'étude préliminaire réunit les renseignements disponibles sur le patrimoine culturel et naturel d'une rivière, dont la vérification sur place des possibilités récréatives et des questions qui pourraient nuire à sa gestion à titre de rivière du patrimoine canadien. Si l'étude préliminaire indique que la rivière respecte les lignes directrices de la CRPC, la prochaine étape est la préparation d'un document de mise en candidature.

Le document de mise en candidature est présenté à la Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien pour un examen officiel. La Commission annonce ensuite au ministre de l'Environnement et au ministre provincial ou territorial approprié si une rivière

répond aux critères de la CRPC et si elle doit être considérée pour inclusion dans le réseau.

Avant la désignation, il faut présenter un plan directeur ou une stratégie du patrimoine à la Commission. Ce plan doit décrire la région de gestion et les politiques et actions à mettre en œuvre afin de réaliser les objectifs de la CRPC. Ce document est révisé par la Commission afin d'assurer un engagement de gestion de la rivière qui garantit une protection adéquate de ses valeurs.

Quand le plan est accepté par la Commission, la prochaine étape du processus est la cérémonie de désignation qui comprend l'inauguration d'une plaque de bronze à un endroit bien visible le long de la rivière. Cette inauguration ne représente toutefois pas la fin du processus de la CRPC. Des rapports de situation annuels doivent être soumis sur l'état de la rivière et, tous les dix ans, il faut présenter un rapport sur « l'état de la rivière » à la Commission.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur ces processus au :  
Secrétariat de la Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien  
Agence Parcs Canada  
4<sup>e</sup> étage, Édifice Jules Leger Nord  
25, rue Eddy  
Gatineau (Québec) K1A 0M5  
[www.chrs.ca](http://www.chrs.ca)

**Gouvernement du Yukon – Ministère de l'Environnement**

## **Rivière Tatshenshini**

La portion du Yukon de la rivière Tatshenshini a été établie rivière du patrimoine canadien en septembre 2004. Elle a été nommée à ce titre en juin 1998, une des exigences en vertu de l'*Entente définitive de la première nation des Champagne et Aishihik*. La préparation d'une stratégie de gestion a commencé en 1999, avec de longues consultations portant sur trois questions principales : l'utilisation à des fins récréatives; la taille de la région de gestion et les routes d'accès à la rivière.

Située dans l'une des régions les plus sauvages du monde, la rivière Tatshenshini est réputée pour son caractère sauvage, ses espèces sauvages et le saumon. Elle offre d'excellentes occasions de loisirs dans un cadre montagneux vierge et pittoresque. Son établissement comme rivière du patrimoine canadien s'ajoute au réseau actuel des zones protégées, à savoir : le Parc national et Kluane et la réserve de parc national Kluane, le Parc provincial Glacier Bay et le Parc national Wrangell-St. Elias, ensemble, forment le site adjacent à ce site du patrimoine mondial, tel qu'établi par l'UNESCO.

La stratégie de gestion porte sur le contrôle des activités des visiteurs le long du couloir fluvial pour veiller à ce que les valeurs naturelle, culturelle et récréative restent intactes. La région de gestion inclut la portion en amont du bassin hydrographique et couvre une superficie d'environ 1 400 km<sup>2</sup>.

La désignation de la rivière Tatsshenshini comme rivière du patrimoine canadien n'a aucune incidence sur la législation, les règlements ni les politiques actuelles afférentes à l'utilisation de la terre ou des ressources. Les usages actuels et projetés du bassin hydrographique resteront permis selon ces cadres législatifs actuels. Yukon, Parcs Canada, BC Parks et les US National Park Services gèreront conjointement la rivière Tatsshenshini en vertu de leurs propres mandats et de leurs zones de responsabilité respectives.

La prochaine étape sera la cérémonie officielle de désignation, prévue pour l'été 2005, suivie de la mise en œuvre de la stratégie de gestion.

## Institut social et culturel gwich'in

### Fleuve Mackenzie

Candidat idéal pour une proposition de désignation par la Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien, le fleuve Mackenzie est le plus long cours d'eau du Canada, mesurant 4 241 km de long. Il possède un patrimoine naturel, historique, culturel et récréatif exceptionnel tant d'un point de vue canadien que territorial.

Déterminés à respecter et à célébrer son histoire et sa géographie distinctives, les Gwich'in, les Premières nations du Sahtu et du Dehcho et les Métis des TNO travaillent de concert avec le

gouvernement territorial pour obtenir la mise en candidature du fleuve Mackenzie en tant que rivière du patrimoine canadien. Une partie du fleuve Mackenzie qui coule sur les terres des Gwich'in (entre la rivière Thunder et la pointe Séparation) a été désignée lieu historique national Nagwichoonjik, en raison de l'importance historique de son paysage culturel.

Des recherches préliminaires sont actuellement compilées pour identifier, décrire et évaluer les valeurs du fleuve sur les plans du patrimoine, des loisirs et du tourisme. Dans le cadre de ces activités, le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique du gouvernement des TNO a alloué un contrat à l'Institut social et culturel gwich'in (ISCG) pour qu'il compile une bibliographie annotée des données sur le patrimoine naturel du fleuve Mackenzie (flore, faune, ressources en eau, etc.). Ces renseignements seront résumés dans un document de mise en candidature, qui sera soumis à la Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien. La mise en candidature du fleuve Mackenzie sera discutée lors de la prochaine réunion de la Commission, prévue pour août 2005 à Inuvik. L'ISCG représente également le Conseil tribal des Gwich'in au sein du comité directeur qui guide le processus de mise en candidature.

## Gouvernement du Nunavut – Ministère de l'Environnement

### Rivière Coppermine

Riche en culture et en faune, la rivière Coppermine est l'une des plus

pittoresques au Canada. Seuls le vent, l'eau et la glace ont modifié le paysage naturel et la rivière. Les gisements de cuivre découverts le long de la rivière étaient importants pour les Premières nations qui vivaient à cet endroit. Ce sont les récits sur ces gisements de cuivre qui attirèrent Samuel Hearne dans la région en 1771. Le récit de son voyage terrestre jusqu'à la rivière et du massacre dont il fut témoin à la chute Bloody ont assuré une place à la rivière Coppermine dans les livres d'histoire. La rivière continue de pourvoir au mode de vie traditionnel inuit. Elle abrite des caribous, des bœufs musqués, des carcajous, des loups, des orignaux, des renards et plusieurs oiseaux de proie.

La mise en candidature officielle de la Coppermine à titre de rivière du patrimoine canadien a eu lieu en août 2002. Le gouvernement du Nunavut (GN) travaillera avec la collectivité de Kugluktuk afin d'élaborer un plan directeur pour la rivière, une fois que l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) d'une aire de conservation pour toutes les rivières du patrimoine aura été négociée. L'ERAI pour les rivières du patrimoine fait l'objet d'une négociation entre le gouvernement du Canada, la Nunavut Tunngavik Inc. et les trois associations inuites régionales. Le GN fait partie de l'entente en raison du rôle de gestion qu'il assure pour les rivières du patrimoine canadien dans ce territoire. D'ici les trois prochaines années, le GN doit présenter un plan directeur et une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits d'une aire de conservation pour toutes les rivières du patrimoine, avant la désignation officielle de la Coppermine à titre de rivière du patrimoine canadien.

# Nunavut

## Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada – Parcs nationaux

### Nord de l'île Bathurst

L'est de l'île Bathurst est une

région au riche potentiel minier. C'est aussi une région importante pour le caribou de Peary, espèce menacée de disparition. Plutôt que de rejeter toute possibilité d'exploitation minière dans cette région, le gouvernement propose d'exclure du parc la partie est de la zone de plissements de Cornwallis, au

riche potentiel minier, en échange des îles situées à l'ouest. Un moratoire sur l'exploration et l'exploitation minières serait instauré dans les zones exclues, jusqu'à ce que le caribou de Peary cesse d'être menacé ou jusqu'à ce que son sort soit déterminé de toute autre manière. Une fois le moratoire terminé,

l'exploration et l'exploitation minière seraient assujetties à des mesures spéciales de gestion, élaborées durant le moratoire.

Avec l'appui du Comité communautaire de gestion des terres et des ressources de Resolute Bay (CCGTR) et de l'Association des Inuits de Qikiqtani (AIQ), le gouvernement fédéral a reconfiguré et renouvelé la mise de côté provisoire des terres pour cette région jusqu'à octobre 2009. La mise de côté inclut la zone spéciale de gestion proposée, mais le CCGTR a clairement indiqué que le fait de soutenir la mise de côté ne veut pas dire qu'il soutienne les limites proposées, et surtout pas la proposition d'une zone spéciale de gestion.

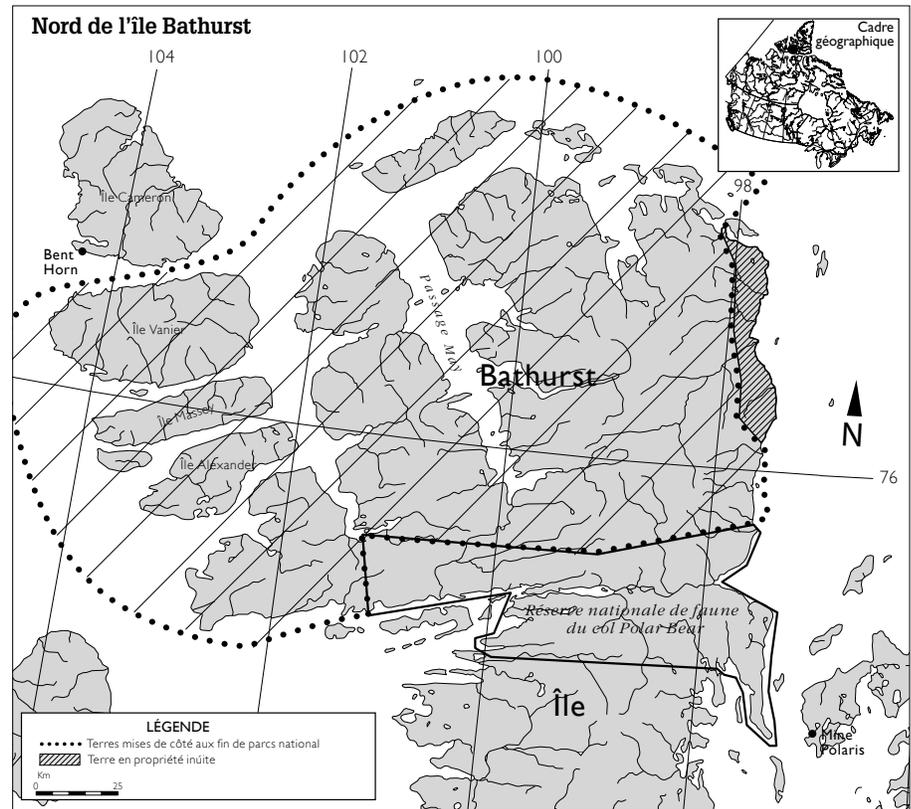
Le CCGTR a mené un plébiscite au sein de la collectivité en juin 2004, dont les résultats ont montré que la majorité des résidents sont en faveur de la création d'un parc national dans le nord de l'île Bathurst. La question posée par le plébiscite indiquait clairement qu'approuver le processus de création du parc n'équivaudrait pas à approuver la proposition du gouvernement pour une zone spéciale de gestion.

Le gouvernement du Canada et le Nunavut, le CCGTR de Resolute Bay et l'AIQ se sont entendus pour participer à un atelier afin d'explorer l'option d'une zone spéciale de gestion. Tous ont convenu qu'il était préférable d'étudier cette question avant d'entamer les négociations sur la création d'un parc. L'atelier sera organisé par les représentants officiels du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et il aura probablement lieu en 2005.

## Gouvernement du Nunavut – Ministère de l'Environnement – Parcs et aires de conservation

### Mirnguiqsirviit – Parcs Nunavut

Le Nunavut (*notre terre*) a été créé le 1<sup>er</sup> avril 1999. Sa superficie équivaut à plus du cinquième de celle du Canada et comporte plus des deux tiers du littoral canadien. Depuis la première recommandation en vue de protéger la réserve faunique du Thelon en 1990 à cause de sa faune et de sa beauté,



plus de 300 000 km<sup>2</sup> de parcs et d'aires de conservation ont été protégés au Nunavut.

Les résidents du Nunavut sont fiers de leur patrimoine naturel et culturel, de leur lien solide avec la nature et ses ressources, de leurs collectivités, de la faune de ce territoire et de leur riche et important passé. Non seulement les parcs territoriaux du Nunavut illustrent et protègent ces aires et paysages culturels et naturels d'une grande importance, mais ils leur rendent aussi hommage sur les scènes locale, régionale, nationale et internationale.

### *Entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits au sujet des parcs territoriaux*

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993) a changé le rôle joué par le gouvernement dans la protection de l'environnement du Nunavut. L'Accord reconnaît la valeur et le bien-fondé des parcs et des aires de conservation et définit le procédé permettant d'établir des zones protégées au Nunavut. Ce procédé comprend la participation de la collectivité, la

gestion et les mesures relatives aux répercussions et aux avantages, pour les résidents, des zones protégées.

Parmi les obligations de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, une Entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) a été signée en mai 2002. L'ERAI reconnaît le rôle des parcs territoriaux au Nunavut. Elle contribuera aussi à repérer les possibilités de tourisme en territoire inuit et les avantages associés aux parcs en offrant de la formation et des débouchés économiques, et en établissant un mécanisme de planification et de gestion conjointes des terres et des ressources des parcs territoriaux actuels et ultérieurs.

Au cours des prochaines années, Parcs Nunavut, de concert avec la Nunavut Tunngavik Inc. et les trois associations inuites régionales, se penchera sur la mise en œuvre de l'ERAI. Les parties continueront de négocier avec le gouvernement fédéral afin de financer la mise en œuvre des 17 articles de l'ERAI et elles consulteront un groupe de travail afin de superviser

**Parnasiaqtiarniq –  
Vidéo sur comment voyager  
en sécurité au Nunavut**

En 2004, Parcs Canada, le gouvernement du Nunavut, et Recherche et sauvetage Canada ont lancé la bande vidéo et le disque vidéo *Parnasiaqtiarniq*, destinés aux visiteurs qui voyagent dans les parcs et les aires de nature sauvage du Nunavut. Le but est de réduire le nombre d'accidents subis par les visiteurs, lesquels résultent bien souvent d'une ignorance des risques et des dangers potentiels en milieu arctique.

D'une durée de 24 minutes, *Parnasiaqtiarniq* a été produit en sept langues – français, anglais, allemand, italien, espagnol, japonais et inuktitut. Cette production est maintenant en distribution nationale et internationale. Elle a aussi été envoyée à toutes les associations de chasseurs et de trappeurs, à tous les bureaux de hameaux, à tous les centres d'accueil, à toutes les écoles et bibliothèques publiques du Nunavut.

cette mise en œuvre. Le gouvernement du Nunavut instaure maintenant une politique gouvernementale en matière de contrats et de possibilités d'affaires dans les parcs territoriaux et œuvre avec un groupe de travail sur les contrats dans les parcs afin de superviser les contrats et d'assurer que les entreprises et les sociétés inuites reçoivent un traitement préférentiel conformément à l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.

L'ERAI prévoit aussi un engagement local et territorial dans la création et la gestion des parcs territoriaux. La création de structures de cogestion contribuera à l'élaboration d'un nouveau Programme des parcs du Nunavut.

**Terrains de camping de Parcs Nunavut**

Les terrains de camping représentent des éléments importants du Programme des parcs territoriaux du Nunavut, car ils offrent un service aux visiteurs des parcs et aux collectivités locales. L'engagement de la collectivité dans la planification et l'aménagement comprend la sélection de

terrains de camping, le type et le nombre d'installations et l'identification des noms pour les terrains de camping. En 2002, Parcs Nunavut a commencé le processus de réaménagement de trois terrains de camping existants et d'établissement et d'aménagement de deux nouveaux terrains de camping.

Les améliorations au terrain de camping du Parc territorial Inuujaarvik au lac Baker sont terminées. Le terrain de camping du Parc territorial Pisuktinu Tunngavik à Pangnirtung occupe maintenant un nouvel emplacement et bénéficie de nouvelles installations. Le nouveau terrain de camping du Parc territorial Taqaiqsirvik à Kimmirut a été aménagé en 2004. L'ancien terrain de camping du Parc territorial Qilaluqat à Pond Inlet sera démantelé et de nouvelles installations seront aménagées au sud de la localité, près du ruisseau Salmon en 2005. Le nouveau nom choisi pour l'emplacement de ce terrain de camping est Tamaarvik. Le terrain de camping du Parc territorial Tupirvik à Resolute Bay sera également terminé en 2005.

**Études de faisabilité des parcs**

En 2001, Parcs Nunavut a commencé à effectuer des études de faisabilité afin d'évaluer les possibilités de création de parcs dans certaines collectivités du Nunavut. Tirant parti de plans

existants d'utilisation des terres, de développement économique régional et d'études préliminaires de faisabilité, ces projets ont permis de déterminer les emplacements potentiels de parcs territoriaux, avec le soutien nécessaire (formation, mise au point de produits, etc.) et les installations requises, et de définir les avantages économiques et sociaux possibles pour les collectivités.

**Identité visuelle**

L'aménagement du Programme des parcs du Nunavut comprend un programme d'identité visuelle. Ce programme assure une présence constante et professionnelle, distingue les parcs du Nunavut des autres parcs et augmente la sensibilisation du public aux parcs du Nunavut de manière remarquable et évidente. Le programme d'identité visuelle a compris la création du nom et du logo de Mirnguiqsirviit, [www.nunavutparks.ca](http://www.nunavutparks.ca) et la création de normes de conception pour les installations, la signalisation et les publications des parcs du Nunavut.

Dans le cadre du Programme de signalisation de Parcs Nunavut, des panneaux d'interprétation ont été conçus pour quatre parcs au cours de cette saison. Tous les nouveaux panneaux affichent les logos de Mirnguiqsirviit et du gouvernement du Nunavut, et sont



Signe indiquant l'entrée du terrain de camping

rédigés dans les quatre langues officielles du Nunavut – l'inuktitut, l'innuinaqtun, l'anglais et le français.

Les travaux entrepris conformément aux normes de conception des installations de parcs ont mené à la construction du terrain de camping du Parc Taqaiqsirvik près de Kimmirut, de même qu'à l'aménagement des installations dans les Parcs Katannilik, Igalugaarjuup Nunanga et Kugluk, avec pour résultat des structures possédant un style nettement nordique.

L'affiche de Parcs Nunavut, qui sera disponible au printemps 2005, comprendra une carte indiquant l'emplacement des parcs territoriaux et donnant des renseignements généraux. Des renseignements plus détaillés seront fournis sur les cartes descriptives de chacun des parcs. De nouveaux guides et brochures seront disponibles pour les Parcs Ovayok, Igalugaarjuup Nunanga et Sylvia Grinnell au printemps 2005.

#### **Clyde River**

En 2001, le gouvernement du Nunavut s'est engagé à travailler avec la collectivité de Clyde River pour examiner la possibilité d'établir le profil des principales caractéristiques de la région. À la suite des résultats de l'Étude de faisabilité des attractions menée en 2003, la région allant de la côte est de la baie de Baffin jusqu'à la calotte glaciaire Barnes à l'ouest, et du fjord Clark jusqu'au lac Ayr au sud, a été recommandée par les résidents de Clyde River en vue d'une étude de faisabilité d'un parc territorial. En 2004, le travail sur place a permis de commencer à répertorier les caractéristiques naturelles et culturelles, ainsi qu'à déterminer les possibilités, les contraintes et les options de la désignation de cette partie de la côte centre-est de l'île de Baffin en tant que parc territorial. Cette région spectaculaire comprend des fjords côtiers profonds, de très vieux glaciers et des vallées au terrain accidenté, de même que des sommets spectaculaires. Le fjord Sam Ford et la vallée Stewart qui se trouvent dans la région étudiée, sont des sites d'escalade de « renommée mondiale ».

#### **Coral Harbour**

Les études de faisabilité réalisées en 2003 et 2004 ont identifié le site



©Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut, 2004

*Étude de faisabilité de la région de Clyde River*

archéologique unique d'Alijivik (*site de ruines*) comme l'emplacement privilégié pour l'établissement et l'aménagement d'un parc pour la collectivité de Coral Harbour. Situé à environ 60 km au sud-ouest de Coral Harbour le long des rives de la baie South, Alijivik a été autrefois occupé par une peuplade du nom de Sadlermiut. Les vestiges bien préservés de vieilles huttes de pierre, de caches creusées dans le calcaire, de trappes à renards, de supports à kayaks et de tombes témoignent de cette occupation.

Les études ont aussi identifié des

attractions potentielles le long de la route menant à Alijivik : le ruisseau Fossil, connu pour son corail fossilisé qui date de plusieurs milliers d'années, et les chutes Kirchoffer, hautes de quelque huit mètres, sur la rivière Kirchoffer. Des travaux d'aménagement restreints seront entrepris au ruisseau Fossil et aux chutes Kirchoffer pour l'été 2005. Sous réserve de l'appui de la collectivité, les phases suivantes du projet de parc territorial Alijivik comprendront l'élaboration d'un plan directeur et l'établissement du parc.



©Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut, 2004

*Cache creusée dans le calcaire à Alijivik*

### **Hall Beach**

S'appuyant sur les recommandations de l'étude de faisabilité dans la région de Hall Beach, Parcs Nunavut centre ses efforts sur l'interprétation de l'interaction de la technologie historique inuite et l'installation du système du Réseau avancé de pré-alerte (RAPA) dans le Nord. Hall Beach est le site de la station principale FOX, laquelle se distingue par le nombre de ses édifices originaux et de ses antennes en place, de même que leur état.

Avec ses partenaires fédéraux et territoriaux, Parcs Nunavut élabore des panneaux d'interprétation et une brochure du site pour le RAPA à Hall Beach. L'interprétation du système du RAPA soulignera son importance technologique, de même que sa signification pour les résidents de la région de Hall Beach.

### **Parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga**

Le Parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga (*terre autour de la rivière des petits poissons*) s'étend vers l'intérieur à partir de la côte ouest de la baie d'Hudson, à environ huit km au nord-ouest de Rankin Inlet. L'été et l'automne, les visiteurs et les habitants peuvent y apprécier la beauté spectaculaire de la rivière en plus d'y pêcher, d'y nager, d'y cueillir des petits fruits et d'observer la faune abondante que renferme le parc, dont le faucon pèlerin. La caractéristique la plus remarquable du parc est le lieu historique de Qamaviniqtalik (*endroit de vieilles huttes de terre*) et ses sentiers de promenade d'interprétation situés sur les périmètres d'inondation de la rivière Meliadine. Les nombreux traits archéologiques de Qamaviniqtalik sont représentatifs de la transition entre la culture des autochtones de Thulé et la culture historique des Inuits du Caribou.

L'aménagement du parc, commencé à l'été 2003, s'est fait de manière continue et il existe maintenant trois aires de pique-nique, un petit terrain de camping avec des tabliers de tentes, ainsi qu'une petite habitation récemment rénovée, avec un poêle à bois. Le nombre de visiteurs a constamment progressé depuis 2003, et le parc est devenu un centre d'activités pour la collectivité lors du passage des paquebots de croisière et en d'autres occasions spéciales. Une brochure et un guide du parc seront publiés en 2005, et des panneaux



©Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut, 2003

### **Parc territorial Katannilik**

d'interprétation seront installés durant l'été. Les projets à venir comprennent l'aménagement de sentiers de randonnée et de sentiers d'interprétation.

### **Parc territorial Katannilik**

Le Parc Katannilik (*lieu de la chute*), au sud de l'île de Baffin près de Kimmirut, couvre une superficie d'environ 1 269 km<sup>2</sup> presque entièrement située dans le bassin hydrographique de la rivière Soper. Ce parc offre des activités de loisirs aquatiques dont la descente en eaux vives, les excursions en canot ou en kayak, de même que la randonnée pédestre, le ski de fond, les courses en traîneaux à chiens et la motoneige.

De juillet à septembre 2004, environ 300 personnes ont visité le parc et la collectivité de Kimmirut. Avec l'aide du personnel du parc, la collectivité a organisé des activités culturelles pour les visiteurs. À elle seule, l'utilisation par les visiteurs estivants a augmenté les retombées économiques à Kimmirut pour ce qui est de l'artisanat, des programmes d'accueil et des activités communautaires. La maison Soper, résidence de l'explorateur et biologiste Dewey Soper dans les années 1930, est maintenant la galerie de la maison Soper, où la Quliruaikut Society vend des sculptures en pierre de savon, des bijoux faits d'une pierre locale et de l'artisanat.

Avec l'appui financier de l'Association de Kakivak, des camps d'été scientifiques

ont été organisés pour les élèves en août 2004. Les jeunes ont acquis des connaissances sur la faune et sur l'écologie végétale, sur l'utilisation traditionnelle des roches et des minéraux, sur la navigation en se guidant sur la configuration des roches dans un cours d'eau et à partir des étoiles, et sur les règles de sécurité nautique pour la navigation sur rivières.

Une course annuelle de motoneiges entre Iqaluit et Kimmirut traverse le parc et réunit des participants des régions du Nouveau-Québec, de Baffin et de Kivalliq. Cette activité annuelle, organisée depuis le début des années 1970, attire de plus en plus de participants, de spectateurs et de commanditaires.

Le Parc Katannilik comprend maintenant un terrain de camping aménagé durant l'été 2004 et situé à Kimmirut. Un hangar à bateaux a été construit aux chutes Soper, pour aider le personnel du Parc Katannilik à surveiller les activités à l'intérieur du parc.

### **Parc territorial Kekerten**

Situé à 50 km de Pangnirtung à l'intérieur du détroit de Cumberland, le Parc Kekerten a servi de station de dépeçage aux Écossais durant les années 1850 et 1860. On trouve encore des vestiges de la station baleinière, notamment les fondations des trois magasins construits en 1857, de gros chaudrons en fer ainsi que des armatures

et des fonds de tente restaurés.

Le gouvernement du Nunavut et la collectivité de Pangnirtung travaillent à la deuxième phase d'un projet de restauration pour le Parc historique Kekerten qui accroîtra les possibilités de développement économique à Pangnirtung, tout en permettant de faire de la sensibilisation sur l'histoire de l'industrie baleinière, unique en son genre. L'aménagement de la station baleinière écossaise à Kekerten aidera les pourvoyeurs locaux qui offrent des visites guidées du parc, en augmentant le potentiel d'interprétation du site, y compris la relation des Inuits avec les baleiniers. Le stade de conception architecturale du projet est maintenant terminé et comprend une structure schématique tridimensionnelle reconstituant la station baleinière écossaise, des panneaux d'interprétation amovibles faits de toile et plusieurs stations interactives d'interprétation à divers emplacements dans le site.

#### **Parc territorial Kugluk**

Le Parc Kugluk est situé à 15 km au sud-ouest de Kugluktuk, près de la chute Bloody, le long du cours inférieur de la rivière Coppermine. Sur ce site de 10 hectares se trouvent des vestiges de huttes d'hiver Thulé, habitées il y a plus de 500 ans, et des traces archéologiques des camps de chasse au caribou vieux de plus de 1 500 ans. Le site témoigne de l'utilisation pré-dorset des lieux il y a plus de 3 500 ans et d'une riche histoire de l'exploration de l'Arctique. Lieu d'occupation depuis des milliers d'années en raison de ses excellentes possibilités de pêche, la chute Bloody a été déclarée lieu historique national en 1978 pour avoir été le site de la bataille sans doute la plus célèbre du Nord.

La rivière Coppermine, qui coule à travers le parc, a été mise en candidature en tant que rivière du patrimoine canadien en août 2002 (voir aussi l'article à la page 21). La limite de la zone arborée se trouvant à 50 km au sud, on peut trouver de nombreuses espèces animales dans la région, dont le grizzli, le bœuf musqué, le caribou, le loup, l'aigle royal et le pygarque à tête blanche.

En raison de sa proximité avec Kugluktuk, la région est de plus en plus utilisée localement pour le camping et la pêche, ce qui perpétue son utilisation



*Parc territorial Kugluk*

traditionnelle. Le parc constitue une destination de choix pour les gens venus pour descendre la rivière Coppermine en canot ou en radeau, et un sentier de portage nouvellement aménagé permet de traverser aisément les rapides. Des travaux d'infrastructure restreints auront lieu au printemps 2005.

#### **Parc territorial Ovayok**

Ovayok, ou mont Pelly, est le nom utilisé pour décrire le gros esker qui domine le paysage du parc territorial situé à 15 km à l'est de Cambridge Bay. Selon la légende locale d'Ovayok, les trois eskers constituaient autrefois une famille de géants, morts de faim alors qu'ils



*Parc territorial Ovayok*

traversaient l'île de Victoria en quête de nourriture. Les visiteurs peuvent explorer la légende et la riche histoire culturelle d'Ovayok au cours de leurs randonnées dans le parc, qu'ils viennent faire une excursion d'une journée ou camper pendant plusieurs jours.

Le Parc territorial Ovayok est facilement accessible avec un véhicule et les visiteurs auront fort probablement la chance de voir des bœufs musqués le long de la route menant au parc, ou dans le parc. Une randonnée d'une demi-journée les mènera jusqu'au sommet d'Ovayok, d'où ils auront une vue spectaculaire sur les environs, sur les plages des lacs de montagne, et ils pourront peut-être apercevoir un faucon pèlerin ou un lièvre arctique. La région est renommée pour la diversité et le nombre d'oiseaux arctiques qui y vivent et de nombreux observateurs d'oiseaux du monde entier y sont attirés par la possibilité d'enrichir leurs connaissances dans ce domaine.

Un plan d'interprétation du parc sera terminé pour le printemps 2005, comprenant la conception et l'impression d'une brochure et d'un guide, la conception et la fabrication de panneaux d'interprétation, et l'identification de sentiers de randonnées dans le parc. Ces projets seront utiles aux pourvoyeurs

locaux offrant des visites guidées du parc, en augmentant le potentiel d'interprétation du site.

#### **Parc territorial Qaummaarviit**

Situé à 14 km du centre d'Iqaluit par bateau, le Parc territorial Qaummaarviit, site du patrimoine Thulé, représente plus de 750 ans d'occupation par les Inuits. On peut y voir les vestiges de tentes d'été, de supports à kayaks, de caches pour la viande et d'autres éléments archéologiques. On y trouve également les restes de 11 habitations d'hiver habilement construites, avec des surfaces d'habitation surélevées et des entrées profondes pour minimiser la rigueur du froid. Le sentier de promenade et les panneaux d'interprétation donnent un aperçu des caractéristiques remarquables laissées par les anciens habitants de cette superbe île.

#### **Parc territorial Sylvia-Grinnell**

Situé à un kilomètre du cœur d'Iqaluit, le parc territorial Sylvia Grinnell permet aux nombreux visiteurs et résidents de découvrir aisément le paysage de l'Arctique. Les visiteurs peuvent également voir toute une variété de plantes, de mammifères et d'oiseaux arctiques. Les éléments de patrimoine culturel du parc comprennent des lieux de pêche ancestraux aux rapides de

la rivière Sylvia Grinnell, des cairns de pierres et des ruines Thulé.

Des panneaux d'orientation et d'interprétation du parc seront installés en 2005. Parcs Nunavut travaille avec le ministère de la Défense nationale, le Sentier transcanadien et le Rotary Club d'Iqaluit pour concevoir et construire une passerelle à piétons au-dessus de la rivière Sylvia Grinnell. L'achèvement de la construction de la passerelle est prévu pour 2006.

### **Gouvernement du Canada – Environnement Canada – Service canadien de la faune**

#### **Nouveaux projets et aires de conservation actuelles**

L'article 9 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut exige la négociation d'une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) visant la plupart des aires de conservation et l'élaboration de plans directeurs pour toutes les aires. Les deux réserves nationales de faune (RNF) et les 11 refuges d'oiseaux migrateurs administrés par le Service canadien de la faune (SCF) au Nunavut sont tous soumis à cette exigence.

En 2001, le SCF et la Nunavut Tunngavik Inc. ont entamé des négociations sur une entente-cadre ERAI traitant des 13 aires de conservation fédérales existantes au Nunavut. L'ERAI décrit comment les aires de conservation seront cogérées, et comment les ressources culturelles, le patrimoine et la faune seront protégés. De plus, elle clarifie les droits et les avantages des Inuits relativement à l'utilisation des terres et des ressources dans les aires de conservation, au tourisme, à la recherche, à l'emploi et à la formation. Ces négociations devraient s'achever en 2005.

La signature de l'ERAI établira aussi trois nouvelles RNF : Igaliqtuuq, Qaulluit et Akpait. Toutes trois se trouvent sur la côte est de l'île de Baffin et résultent de l'intérêt soutenu et des efforts des collectivités de Clyde River et Oikiqtarjuaq. Situé à la baie Isabella, au sud de Clyde River, Igaliqtuuq est



© Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut, 2004

*Parc territorial Sylvia Grinnell*

## À la recherche des mouettes blanches

La mouette blanche, d'un blanc pur avec des pattes noires, connaît un grave déclin au Nunavut. Cette espèce était courante au refuge d'oiseaux migrateurs de l'île Seymour et était fréquemment observée près de la lisière de la banquise de l'île Bylot (près de Pond Inlet) et près d'Arctic Bay, de Resolute Bay et du Grise Fiord. D'après les Inuits de Qaujimatuaqangit et selon les recherches faites sur le terrain de 2002 à 2004, la mouette blanche semble avoir disparu de bon nombre de ses sites de nidification connus. Ces nouvelles données ont été utilisées pour actualiser le rapport de situation sur la mouette blanche, et le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada examine actuellement ce document pour déterminer si l'espèce doit être considérée comme d'avantage menacée, et donc passer de situation « préoccupante » à « menacée » ou « en voie de disparition ».



*Mouette blanche en vol*

Si vous apercevez une mouette blanche, veuillez faire part de l'observation, de la date et du lieu approximatif au Service canadien de la faune à Iqaluit (les coordonnées se trouvent dans la section « Pour plus de renseignements »).



*Qaqluit (cap Searle)*

un habitat d'été essentiel pour les baleines boréales. Qaqluit et Akpait (au cap Searle et à la baie Reid, près de Qikiqtarjuaq) ont tous deux d'importantes colonies d'oiseaux de mer.

### **Sites marins importants pour les oiseaux migrants**

Au Nunavut et aux TNO, environ 40 espèces d'oiseaux représentant plus de 15 millions de volatiles utilisent les

habitats marins pour l'accouplement et l'alimentation ou comme aire de migration ou d'hivernage. En 2004, le Service canadien de la faune (SCF) a publié le cahier hors-série 109 identifiant 34 sites marins importants au Nunavut et aux TNO pour les oiseaux migrants (sites assurant la subsistance de plus de un pour cent de la population canadienne d'une espèce à un stade de son cycle annuel). En 2005, le SCF publiera un



*La connaissance de la collectivité guide l'étude archéologique.*

## Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada – Parcs nationaux

### Parc national Wapusk

Depuis plus de 30 ans, on fait des recherches sur les terres maintenant occupées par le Parc national Wapusk. Situé à 45 km au sud de Churchill, au Manitoba, ce parc national de 11 475 km<sup>2</sup> est surtout connu pour

ses ours polaires de l'ouest de la baie d'Hudson. Le Conseil de gestion Wapusk, composé de 10 membres, veille à l'ensemble des recherches faites dans le parc. Depuis l'établissement du parc en 1996, le Conseil a appuyé divers types de recherches dont des projets menés par Parcs Canada, par d'autres ministères gouvernementaux, par des particuliers et par des universités. Les sujets étudiés vont des ours polaires aux oies sauvages, et des lichens aux ressources culturelles.

Durant la saison des études sur le

terrain en 2004, un chercheur du Service canadien de la faune et son équipe ont repéré un ours de taille presque record dans le parc. Ce mâle de 18 ans, dont le poids a été estimé à 767 kg, avait de toute évidence fait très bonne chasse l'hiver précédent. Selon les rapports, la majorité des ours du parc étaient en bonne santé, et avaient une bonne couche de graisse qui leur permettrait de subsister durant tout l'été.

document pour faire une mise à jour des principaux habitats terrestres des oiseaux migrateurs au Nunavut et aux TNO.

### Aires de conservation utilisées à titre de sites de recherche

À part la protection des ressources fauniques importantes du Canada, plusieurs des refuges et des réserves d'espèces sauvages au Nunavut sont utilisés comme lieux de recherche clés pour les oiseaux migrateurs. Entre 2000 et 2004, des études continues et des projets de recherches focales ont eu lieu à la baie de la Reine-Maud, à la baie East, à l'île Prince Leopold, à Dewey Soper, à l'île Bylot, à la rivière McConnell et aux refuges d'oiseaux migrateurs de l'île Seymour.

## Fiducie du patrimoine inuit

### Introduction

La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) se consacre à la préservation, à l'enrichissement et à la protection de l'identité et du patrimoine culturel inuits et se consacre à l'archéologie, aux objets ethnographiques et aux archives. Les activités de la FPI tiennent compte du principe du respect pour le savoir traditionnel et la sagesse des aînés et des aînées. La FPI a été créée en 1993 et son mandat est décrit dans les articles 33 et 34 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

### Stratégie du secteur du patrimoine

La Fiducie du patrimoine inuit a travaillé de concert avec le ministère du

Patrimoine canadien, le gouvernement du Nunavut, le Secrétariat rural et l'Association inuit Oikiqtani pour concevoir un projet menant à une stratégie pour les parties prenantes du patrimoine du Nunavut. Les objectifs sont de déterminer sur quels points les parties prenantes veulent concentrer leurs efforts et de voir comment elles pourraient parvenir à leurs buts dans des délais raisonnables. Une évaluation individuelle des besoins a été menée en décembre 2004 et a été suivie d'un atelier à Iqaluit

en janvier 2005. Le rapport final est paru à la fin mars 2005.

### Stages pratiques d'archéologie sur le terrain à Repulse Bay

Chaque année, la Fiducie du patrimoine inuit organise des stages d'archéologie sur le terrain pour les bénéficiaires, qui peuvent ainsi explorer des possibilités de carrière tout en acquérant une expérience pratique. Cette année, 11 bénéficiaires se sont retrouvés pour un stage de trois semaines à Naujaat, juste à l'extérieur



Participants à Naujaat

© Fiducie du patrimoine inuit, 2004

de Repulse Bay. Quelques-uns ont décidé de poursuivre leurs études d'archéologie et du patrimoine inuit, et beaucoup ont apprécié les connaissances qu'ils ont acquises au sujet de leurs ancêtres, ainsi que l'expérience qu'ils ont vécue dans une collectivité différente.

### **Projet d'archéologie et d'histoire orale Taloyoak**

Ce projet entrepris par la collectivité porte principalement sur l'archéologie et sur l'histoire orale de la région de la rivière Netsilik, à environ 20 km de Taloyoak. Des membres de la collectivité,

des aînés et des étudiants de Taloyoak ont recueilli des renseignements avec l'aide de la Fiducie du patrimoine inuit, d'un archéologue et d'un historien. L'objectif est de faire des rapprochements entre les sites archéologiques et les histoires orales, pour un usage futur.

## **Zone visée par l'entente avec les Inuits du Labrador**

### **Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador**

Le 22 janvier 2005, l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador a été signé, mettant fin à 28 années de travail entre l'Association des Inuits du Labrador, le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Le premier de ce type dans le Canada atlantique, cet accord énonce les détails de propriété des terres, de partage des ressources et d'autonomie gouvernementale.

L'Accord assure l'établissement de la zone visée par l'entente avec les Inuits du Labrador, d'une superficie d'environ 72 500 km<sup>2</sup>, dans le nord du Labrador, et d'une zone adjacente d'eaux territoriales de 48 690 km<sup>2</sup>. L'Accord stipule aussi l'établissement de la réserve de parc national des Monts Torngat dans la région visée par l'entente.

### **Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada – Parcs nationaux**

#### **Monts Torngat**

Le 22 janvier 2005, le ministre fédéral de l'Environnement a signé deux ententes à Nain, au Labrador, déterminant le contexte dans lequel se fera l'établissement du plus récent parc national du Canada, qui est le tout premier au Labrador.

Avec l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador (ARTIL), également signé à Nain, ces deux ententes assureront la protection et la conservation à long terme d'une zone arctique sauvage spectaculaire, de

9 700 km<sup>2</sup>, dans la réserve de parc national des Monts Torngat.

Le Protocole d'entente pour une réserve de parc national dans les Monts Torngat, signé par le Canada, Terre-Neuve-et-Labrador, énonce les termes et conditions en vertu desquels le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a accepté de transférer l'administration et le contrôle des terres au Canada pour établir la réserve de parc national.

L'Entente sur les répercussions et les avantages du parc pour les Inuits du Labrador, entre le Canada et l'Association des Inuits du Labrador, officialise les rapports soutenus qu'entretiennent les Inuits du Labrador et Parcs Canada. Elle garantit que la réserve de parc national mettra en valeur les rapports uniques que les Inuits ont

avec la terre et ses écosystèmes naturels. Elle comporte aussi des dispositions qui stipulent la continuation des utilisations traditionnelles des terres et des ressources dans la réserve de parc. De plus, cette Entente, requise dans le cadre de l'ARTIL, stipule une gestion conjointe de la réserve de parc par Parcs Canada et les Inuits.

La réserve de parc national des Monts Torngat devrait être officiellement établie quand la loi fédérale proclamant l'ARTIL sera en vigueur.

### **Lieux historiques nationaux**

#### **Lieu historique national de la Mission-de-Hopedale**

Les contacts entre les missionnaires



*Lieu historique national de Hopedale*

©Geoffrey Hancock, 2002

moraves et les Inuits du Labrador en 1752 ont mené à la fondation de plusieurs missions, à partir desquelles les Moraves espéraient convertir les Autochtones au christianisme. Presque tous les Inuits du Labrador se sont convertis à cette religion par suite de cette union culturelle, adoptant bien des coutumes moraves qui ont profondément changé leurs modes d'établissement, leur économie de subsistance, leur santé, leur éducation et leurs relations sociales.

Une de ces missions a été construite à Hopedale, sur la côte nord du Labrador, le long des vastes baies qui s'ouvrent sur la mer du Labrador. Le magasin de provisions construit par les Moraves en 1817 est le plus ancien bâtiment encore existant érigé par ces missionnaires au Labrador et il a été désigné comme étant d'importance historique nationale en 1970. Il fait partie d'un ensemble d'édifices qui constituent le Lieu historique national de la Mission-de-Hopedale. Tout le site a reçu cette désignation en 1983, à titre de symbole des rapports entre les Inuits du Labrador et les missionnaires moraves, et de bel exemple de l'architecture des missions moraves au Labrador.

Depuis la désignation, Parcs Canada œuvre en partenariat avec la Société historique Agvituk, avec l'appui

continu de l'Association des Inuits du Labrador, pour restaurer et présenter les bâtiments et les artefacts. Les travaux se poursuivent dans le domaine de l'interprétation, de la sensibilisation et de la conservation, de même que pour l'élaboration de l'Énoncé d'intégrité commémorative, maintenant presque terminée.

La Société historique Agvituk gère le site. Elle présente non seulement

l'histoire de la présence des Moraves à Hopedale, vieille de plusieurs siècles, mais aussi la vie des Inuits avant l'arrivée de la mission quand Hopedale s'appelait encore *Arvertók* (« endroit des baleines »). L'histoire joue un peu le rôle de « portail », qui permet de découvrir et de comprendre la vie de la population actuelle au Labrador, ainsi que sa place au sein de la diversité culturelle du Canada.

## Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

### Interprétation et éducation environnementale

Parcs Canada a été invité à faire une présentation lors de la Conférence sur l'interprétation et sur l'éducation environnementale organisée par le Danish Outdoor Council au Groenland en septembre 2004.

Le concept d'interprétation de la nature est relativement nouveau au Groenland. L'un des objectifs de la conférence était de présenter aux représentants du Groenland des exemples et des modèles

d'interprétation de la nature provenant d'autres pays. Pour cela, un groupe de naturalistes et de gardes chevronnés, venus du monde circumpolaire, ont été invités à partager leurs expériences et leurs connaissances.

Deux représentants du Pan Northern Group ont présenté certains des programmes utilisés dans les écoles de l'ouest de l'Arctique et du sud-ouest des TNO. La rencontre leur a aussi permis d'acquérir des connaissances et des idées qui pourront être intégrées aux programmes actuels en vigueur dans les parcs nationaux du Nord et dans leurs environs.

## Pour plus de renseignements...

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les projets décrits dans *Nouveaux parcs dans le Nord* en communiquant avec les bureaux énumérés dans la liste ci-après :

### Parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation

Agence Parcs Canada

C.P. 1166

Yellowknife (TNO) X1A 2N8

[www.pc.gc.ca](http://www.pc.gc.ca)

À l'attention de : La rédaction

*Nouveaux parcs  
dans le Nord*

Tél. : (867) 669-2820

Télec. : (867) 669-2829

Courriel :

[newparksnorth@pc.gc.ca](mailto:newparksnorth@pc.gc.ca)

### Pêches et Océans

C.P. 1871

Inuvik (TNO) X0E 0T0

[www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca)

À l'attention de : Cal Wenghofer

Coordonnateur,

Région visée par

le règlement de la

revendication des

Inuvialuit

Téléphone : (867) 777-7509

Télécopieur : (867) 777-7501

Courriel :

[wenghoferc@dfo-mpo.gc.ca](mailto:wenghoferc@dfo-mpo.gc.ca)

### Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Nunavut

Ministère de l'Environnement

Parcs et aires de conservation

Gouvernement du Nunavut

C.P. 1000, succursale 1120

Iqaluit (NU) X0A 0H0

[www.nunavutparks.ca](http://www.nunavutparks.ca)

À l'attention de : Ann Ronald

Coordonnatrice,

Parcs et aires de

conservation

Téléphone : (867) 975-5927

Télécopieur : (867) 975-5990

Courriel : [aronald@gov.nu.ca](mailto:aronald@gov.nu.ca)

### **Lieux historiques du Yukon**

Minsitère du Tourisme et de la Culture  
Division des ressources patrimoniales  
Gouvernement du Yukon  
C.P. 2703  
Whitehorse (YT) Y1A 2C6  
**www.yukonheritage.com**  
À l'attention de : Doug Olynyk  
Coordonnateur des  
lieux historiques  
Téléphone : (867) 667-5295  
Télécopieur : (867) 667-8023  
Courriel :  
doug.olynyk@gov.yk.ca

### **Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Yukon**

Ministère de l'Environnement  
Direction des parcs  
Gouvernement du Yukon  
C.P. 2703  
Whitehorse (YT) Y1A 2C6  
**www.gov.yk.ca**  
À l'attention de : Shanna Epp  
Adjointe  
administrative  
Téléphone : (867) 667-5648  
Télécopieur : (867) 393-6223  
Courriel :  
shanna.epp@gov.yk.ca

### **Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune des TNO**

Environnement Canada  
Service canadien de la faune  
Division de la conservation dans le  
Nord  
5204, 50<sup>e</sup> Avenue, bureau 301  
Yellowknife (TNO) X1A 1E2  
**www.mb.ec.gc.ca**  
À l'attention de : Paul Latour  
Biologiste (habitat)  
Téléphone : (867) 669-4769  
Télécopieur : (867) 873-8185  
Courriel : paul.latour@ec.gc.ca

### **Refuge d'oiseaux migrateurs et réserves naturelles de la faune du Nunavut**

Environnement Canada  
Service canadien de la faune  
C.P. 1714  
Iqaluit (NU) X0A 0H0  
**www.mb.ec.gc.ca**  
À l'attention de : Siu-Ling Han  
Biologiste (habitat)  
Téléphone : (867) 975-4633  
Télécopieur : (867) 975-4645  
Courriel :  
siu-ling.han@ec.gc.ca

### **Canards Illimités Canada – TNO**

C.P. 1438  
Yellowknife (TNO) X1A 2P1  
**www.ducks.ca**  
À l'attention de : Shannon Haszard  
Directrice de la  
région des TNO  
Téléphone : (867) 873-6744  
Télécopieur : (867) 873-9306  
Courriel : s\_haszard@ducks.ca

### **Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Chapitre du Yukon**

C.P. 31095  
Whitehorse (YT) Y1A 5P7  
**www.cpawsyukon.org**  
À l'attention de : Jim Pojar  
Directeur  
administratif  
Téléphone : (867) 393-8080  
Télécopieur : (867) 393-8081  
Courriel :  
jpojar@cpawsyukon.org

### **Fiducie du patrimoine inuit**

C.P. 2080  
Iqaluit (NU) X0A 0H0  
**www.ihti.ca**  
À l'attention de : Ericka Chemko  
Gestionnaire de  
projet  
Téléphone : (867) 979-0731  
Télécopieur : (867) 979-6700  
Courriel :  
heritage@ihti.ca

### **Institut social et culturel gwich'in**

Bureau de la recherche  
C.P. 202B, 4912, 49<sup>e</sup> rue  
Yellowknife (TNO) X1A 1P3  
**www.gwichin.com**  
À l'attention de : Ingrid Kritsch  
Directrice de la  
recherche  
Téléphone : (867) 669-9743  
Télécopieur : (867) 669-7733  
Courriel :  
ingrid\_kritsch@learnnet.nt.ca

### **Parcs territoriaux, rivières du patrimoine et Stratégie des zones protégées pour les TNO**

Ressources, Faune et Développement  
économique  
Gouvernement des TNO  
C.P. 1320  
Yellowknife (TNO) X1A 2L9  
**www.rwed.gov.nt.ca**  
À l'attention de : Pauline De Jong  
Coordonnatrice,  
Secrétariat de la SZP  
Téléphone : (867) 920-8975  
Télécopieur : (867) 873-0163  
Courriel :  
pauline\_dejong@gov.nt.ca

Les organismes qui figurent dans cette liste ont tous contribué à ce bulletin, dont l'objectif est d'offrir, dans un format pratique et économique, une publication annuelle unique et d'intérêt pour toutes les personnes qui suivent de près les actualités en matière de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord.

Nous recevrons vos commentaires avec plaisir. Adressez-les à la rédaction, à l'adresse indiquée sous « Parcs nationaux et lieux historiques nationaux ».

